

## Concertation volontaire préalable dans le cadre du projet des Fermes ensoleillées du Val de Dôme

Atelier « Insertion paysagère » du 11 février 2026

### COMPTE-RENDU



Nombre de participants : 34 participants.

Format proposé : une visite de site de 17h à 18h15 et une réunion-atelier en salle de 18h30 à 21h30.

En amont de la concertation préalable volontaire, une large information des habitants a été menée par affichage public, distribution d'une lettre d'information, relais dans la presse locale et campagne de porte-à-porte afin d'encourager la participation aux rencontres autour du projet.

Lors de l'atelier, si certains participants ont exprimé des réserves, voire une opposition au projet, en lien avec son impact visuel, les échanges ont néanmoins été riches et constructifs. Il en ressort que, si le projet devait être réalisé, son insertion paysagère devrait privilégier des dispositifs de masquage sobres, utilisant des matériaux naturels et des végétaux locaux.

Ce présent compte-rendu présente le déroulé de la réunion-atelier, les sujets abordés avec les participants et les principaux enseignements de cette rencontre.



## Table des matières

<b>1. CADRAGE</b> .....	<b>3</b>
1.1. Rappel du contexte .....	3
1.2. Le dispositif d'information et d'annonce des rencontres de concertation .....	3
<b>2. PARTIE 1 : LA VISITE DE SITE</b> .....	<b>6</b>
<b>3. PARTIE 2 : L'ATELIER EN SALLE</b> .....	<b>14</b>
3.1. Détail sur le déroulé de l'atelier en salle en 2 sous-parties .....	14
3.2. Partager un socle de connaissances commun .....	14
3.2.1. Retranscription des temps de questions/réponses avec les participants	15
3.3. Rappel du déroulé de l'atelier pratique sur les paysages .....	23
3.4. Extraction brute des résultats de chaque table ronde .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.5. Analyse des résultats et enseignements tirés de l'atelier pour le projet .....	24
3.5.1. Constat et enseignements de l'étape 1 de cartographie .....	24
3.5.2. Constat et enseignements de l'étape 2 sur les planches de références ..	27
3.5.3. Constats et enseignements de l'étape 3 sur les points de vue prioritaires pour les photomontages .....	27
3.5.4. Conclusion générale de l'atelier .....	28
<b>4. ANNEXES</b> .....	<b>30</b>



## 1. CADRAGE

### 1.1. Rappel du contexte

Sur le plateau du Val de Dême, 4 exploitations voisines – cultures, ovins, porcins et lait – ont souhaité mutualiser leurs forces pour étudier la possibilité d’associer leurs pratiques agricoles à la production d’énergie solaire.

L’objectif commun est de consolider les fermes existantes sans recourir à l’agrandissement foncier, tout en créant une dynamique de territoire.

Afin d’enrichir le projet et de l’ancrer dans son contexte local, les Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dême ont choisi de mettre en place une **concertation préalable et volontaire** qui donne l’occasion à **tous les publics** de **s’exprimer sur le projet afin d’alimenter la conception du projet**.

La **concertation préalable** volontaire se déroule **du 26 janvier au 27 février 2026**.

Elle porte sur **l’ensemble de la zone d’étude initiale du projet et sur sa zone d’influence, soit les trois communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême**.

La phase « active » de concertation s’achèvera le **27 février 2026**, mais un **continuum d’information et de participation du public se poursuivra jusqu’à l’enquête publique**.

### 1.2. Le dispositif d’information et d’annonce des rencontres de concertation

#### Affichage public en amont

Une dizaine de jours avant l’ouverture de la concertation, une affiche dédiée et un avis de concertation préalable ont été diffusés sur les panneaux d’affichage des trois communes concernées ainsi que des intercommunalités.

#### Lettre d’information #1 aux habitants

Une lettre d’information a été distribuée à l’ensemble des foyers des trois communes du périmètre. Elle précisait notamment les dates des rendez-vous, les thématiques abordées et les objectifs de la concertation.

#### Relais dans la presse locale

Un communiqué de presse adressé à La Nouvelle République a conduit à la publication d’un article le vendredi 13 février.

#### Mobilisation de terrain en porte-à-porte

Lors de la campagne de porte-à-porte des 26 et 27 janvier 2026, les équipes ont rappelé aux habitants rencontrés les dates des rencontres, les ont invités à y participer et ont encouragé la poursuite de leur mobilisation et de leurs contributions au projet.



Par ailleurs, en complément des dispositifs d'information déployés par les porteurs du projet, le lancement de la concertation volontaire préalable a également été annoncé dans les délibérations et comptes rendus des conseils municipaux, ainsi qu'à l'occasion des vœux des maires des communes de Marray et des Hermites.

### 1.3. Rappel date / durée / lieu de l'atelier

Date de l'atelier : le mercredi 11 février 2026

Horaires : Visite de site de 17h à 18h15 et atelier en salle de 18h30 à 21h30

Lieu : Salle des fêtes de Marray

### 1.4. Rappel du déroulé et des objectifs de l'atelier

#### Un atelier en deux parties complémentaires

L'atelier s'est déroulé en deux séquences pour allier observation de terrain et travail collectif. La première partie consistait en une visite de site, la seconde en un temps d'échanges approfondis afin de transformer les constats en pistes concrètes.

#### Partie 1 — Visite de site sur Marray et Les Hermites

Cette séquence invitait les habitants à constater directement sur place les sites potentiels d'implantation du projet sur les deux communes de Marray et des Hermites.

#### Partie 2 — Approfondissement en salle et atelier pratique sur les paysages

La seconde partie visait à amorcer les échanges plus détaillés sur le projet et ses caractéristiques. Elle permet de passer du général au concret, en s'appuyant sur la montée en connaissances facilitée afin de co-construire une compréhension commune et d'identifier les points à approfondir.

Chaque séquence de présentation conduite par l'équipe projet a été suivie, d'un temps dédié aux questions et aux échanges avec les participants. Ce dispositif a permis de clarifier les points abordés au fur et à mesure, d'éviter l'accumulation d'informations non discutées, et de maintenir une dynamique participative tout au long de la séance.

Enfin, un temps participatif dédié à l'insertion paysagère du projet a permis de repérer les sensibilités locales, les critères de qualité paysagère, et les conditions d'acceptabilité et d'adaptation du projet.

### 1.5. Les intervenants

Pour les Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême :

- Eloi CANON, propriétaire et exploitant  
*Polyculture-élevage ovin*  
*Vente circuit-court agneaux / 225 hectares*
- Aurélie ODEAU, propriétaire et exploitante (pour la visite de site aux Hermites)  
*Polyculture-élevage porcin / 206 hectares*



Pour GLHD, partenaire technique et financier :

- Rachel GRIGGS, Cheffe de projets
- Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, Responsable concertation & relations territoriales

Pour les paysagistes Agence Reliefs :

- Mélanie GASTE, Paysagiste concepteur, Fondatrice et gérante de l'agence Reliefs
- Constance SANCHEZ, Paysagiste concepteur

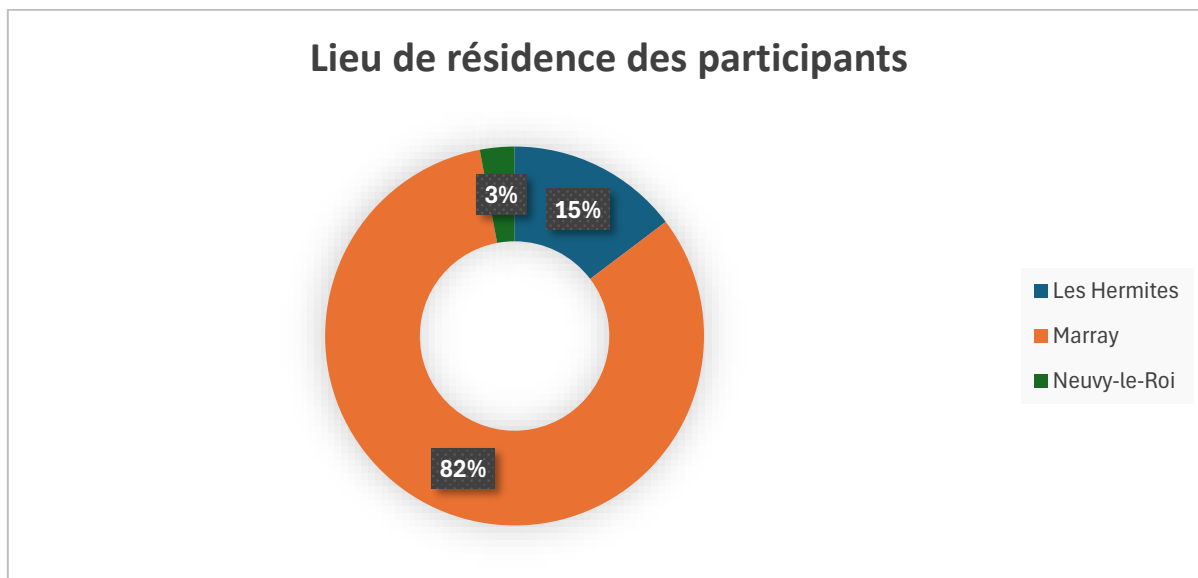
Pour l'agence de concertation SYSTRA :

- Ana MYLONAS, chargée de concertation
- Enora LASNE, chargée de concertation

SYSTRA est le cabinet spécialisé dans l'animation de concertation qui a préparé et animé les rendez-vous du dispositif participatif et garantit l'impartialité des échanges. A ce titre, ce présent compte-rendu a été élaboré par SYSTRA.

### 1.6. Nombre et lieu de résidence des participants

Malgré les intempéries, une dizaine de participants ont effectué la visite du site. Au global, l'événement a réuni 34 participants.

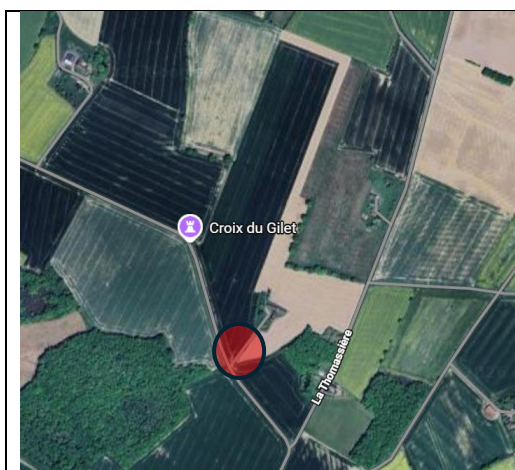




## 2. PARTIE 1 : LA VISITE DE SITE

### 2.1. Rappel des objectifs de la visite de site

Pour la visite de site, l'objectif était de permettre aux habitants d'aller constater directement sur le terrain l'emplacement des zones d'étude du projet à travers deux points d'arrêt, le premier sur la commune des Hermites et le second à Marray, et d'amorcer les discussions plus approfondies qui se poursuivront lors du deuxième temps d'atelier.



Point d'arrêt pour l'îlot de Marray :  
chemin privé du hameau du Gillet



Pour d'arrêt pour l'îlot des Hermites : route  
qui mène au hameau de la Petite Gautellerie  
et l'exploitation d'Aurélié ODEAU

### 2.2. Déroulé de la visite (points d'arrêts, etc.)

La visite de site proposait un feuillet d'observation pour alimenter le diagnostic paysager des paysagistes. À chacun des deux points d'arrêt, les participants étaient invités à décrire ce qu'ils voyaient et ressentaient, puis à réévaluer leur perception après la projection 3D du projet proposé par un outil de réalité augmentée développé par GLHD.

#### Avant la projection du projet

- Quels éléments appréciez-vous dans le paysage qui s'étend autour de vous ?  
*Décrivez un élément qui vous marque particulièrement.*
- Trouvez trois adjectifs pour décrire ce que vous voyez.
- Donnez une note sur 5 de votre appréciation du lieu.

#### Après la projection 3D du projet

- Donnez une note sur 5 de votre appréciation du lieu.
- Trouvez trois adjectifs pour décrire ce que vous avez vu.

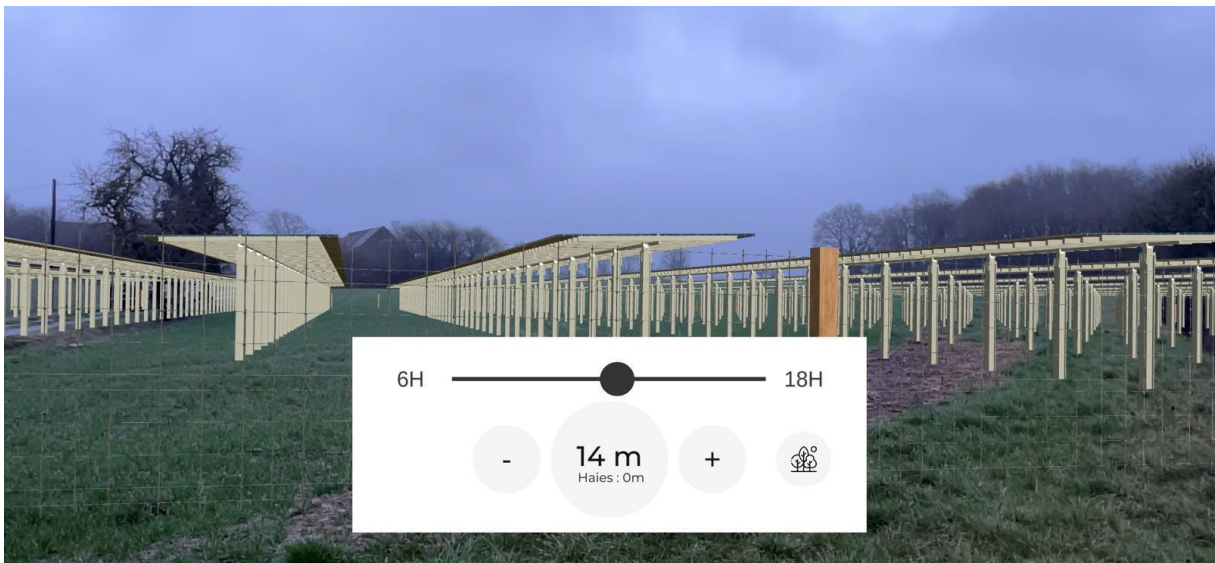


Cette structure permet de comparer la perception initiale du paysage et son évolution après visualisation du projet, afin de nourrir objectivement le diagnostic paysager à partir des ressentis des participants.

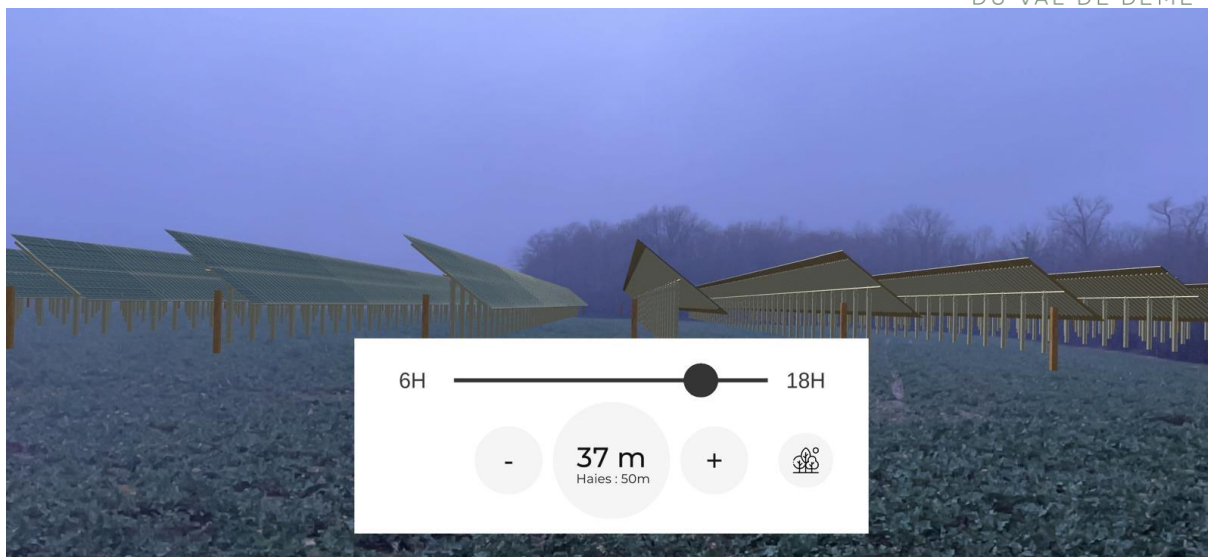
Vous trouverez ci-dessous le résultat de l'implémentation en réalité augmentée de panneaux mobiles, ou trackers, sur l'îlot de Marray.

À noter :

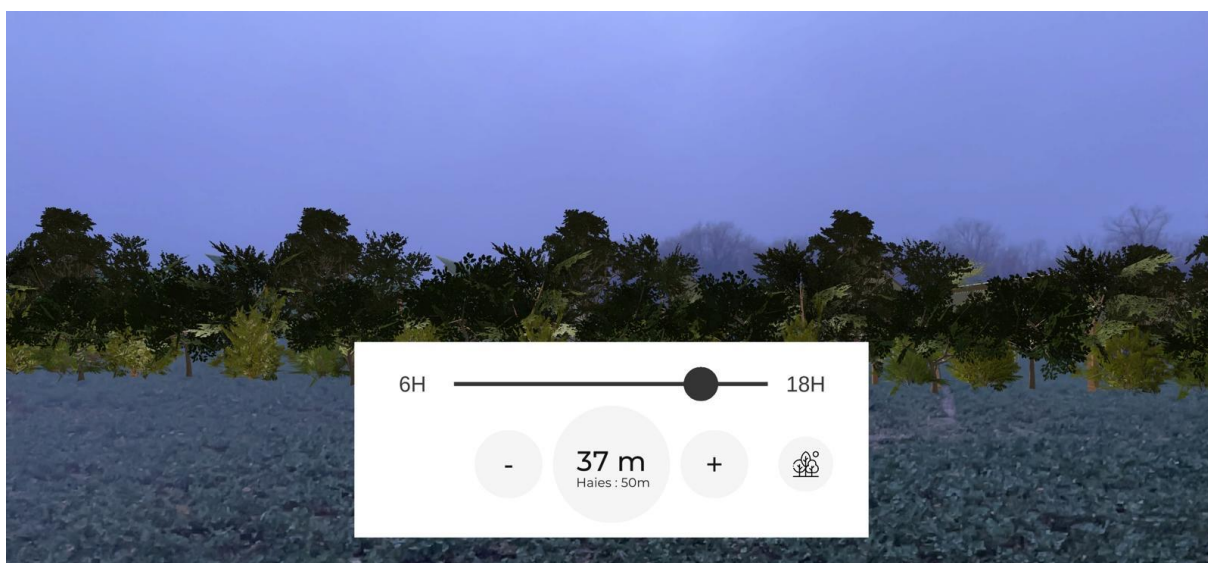
- Ces illustrations ne sont pas un visuel du projet final, mais une projection technique simplifiée destinée à l'illustration.
- Aucun design n'est défini à ce stade ; les visuels servent uniquement à la compréhension des dimensions et de la présence possible de trackers sur le site.



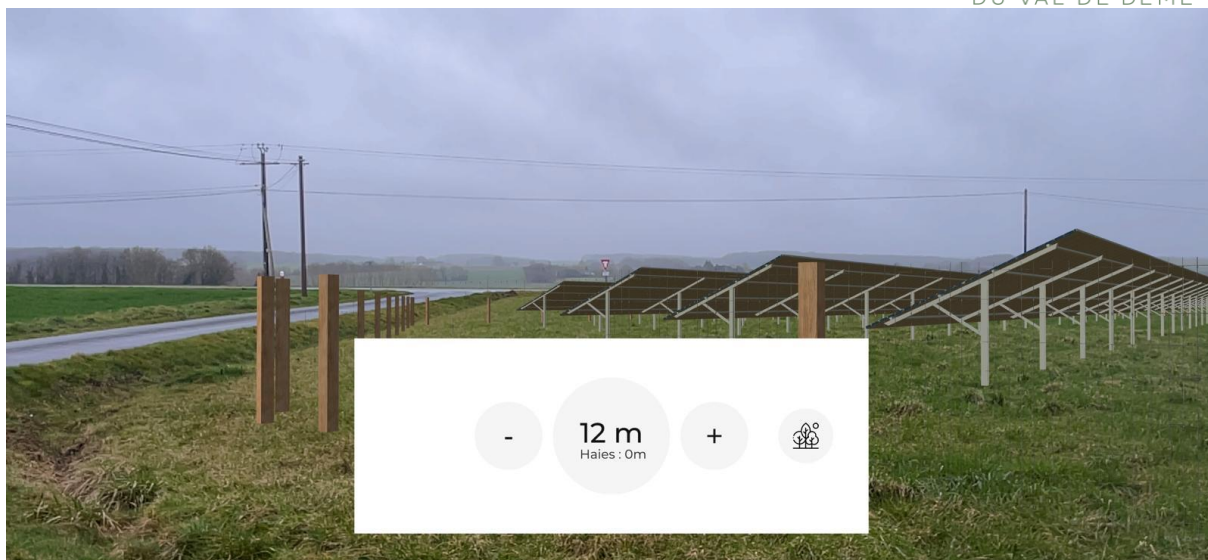
*Visualisation en réalité augmentée d'un exemple d'implantation agrivoltaique sur une parcelle à l'étude sur la commune de Marray, avec des trackers en position de midi ou de nuit. Sur cette visualisation, les installations sont implantées à 14 mètres de la clôture. Ce visuel est une projection technique simplifiée, donnée à titre illustratif, et ne préjuge pas du projet final.*



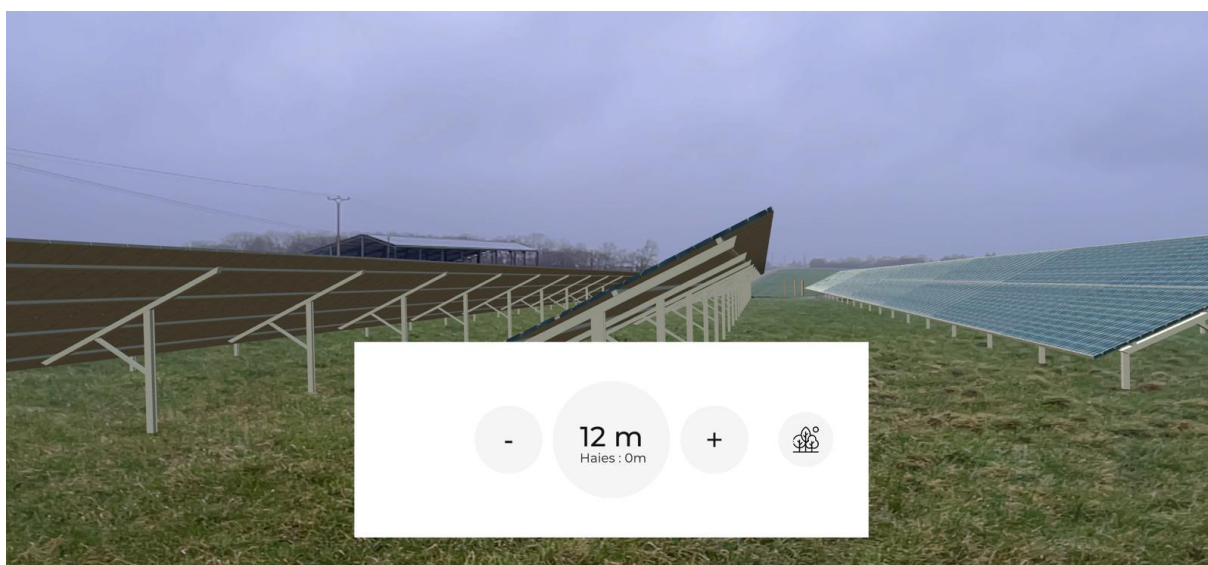
*Visualisation en réalité augmentée d'un exemple d'implantation agrivoltaique sur une parcelle à l'étude sur la commune de Marray, avec des trackers en position à 16h00. Sur cette visualisation, les installations sont implantées à 14 mètres de la clôture. Ce visuel est une projection technique simplifiée, donnée à titre illustratif, et ne préjuge pas du projet final.*



*Visualisation en réalité augmentée d'un exemple d'implantation agrivoltaique sur une parcelle à l'étude sur la commune de Marray, avec des trackers en position à 16h00 et l'intégration d'une haie paysagère destinée à accompagner l'insertion visuelle du projet. Ce visuel constitue une projection technique simplifiée, donnée à titre illustratif, et ne préjuge pas du projet final.*



*Visualisation en réalité augmentée d'un exemple d'implantation agrivoltaïque sur une parcelle à l'étude sur la commune des Hermites, avec des panneaux fixes. Ce visuel constitue une projection technique simplifiée, donnée à titre illustratif, et ne préjuge pas du projet final.*



*Visualisation en réalité augmentée d'un exemple d'implantation agrivoltaïque sur une parcelle à l'étude sur la commune des Hermites, avec des panneaux fixes. Ce visuel constitue une projection technique simplifiée, donnée à titre illustratif, et ne préjuge pas du projet final.*



### 2.3. Illustrations de la visite de site



À gauche, Rachel GRIGGS, cheffe de projet chez GLHD, présente les limites du périmètre de la zone d'étude de l'îlot des Hermites ; à droite, Aurélie ODEAU, agricultrice membre des producteurs agrivoltaiques, présente le projet agricole projeté sur la zone d'étude des Hermites.

### 2.4. Extraction brute des résultats des feuillets participants

12 feuillets participants recto/verso ont été enregistrés à l'issue de l'atelier.

Vous trouverez ci-dessous les résultats bruts tels qu'ils ont été formulés par les participants. Certains participants n'ont pas toujours répondu à toutes les questions, ce qui explique dans les résultats qu'on ne retrouve pas toujours 12 réponses.

#### Point d'arrêt 1 : Les Hermites

*Question 1 : Quels éléments appréciez-vous dans le paysage qui s'étend devant vous ?*

**Vue sur la plaine, paysages naturels, faune sauvage libre**

**La nature, vallée de la Dême, bois, terrains agricoles**

**Vue dégagée, grandes plaines, petits bois**

**Contre bas pour les parcelles principales, absence d'habitations**

**Les parcelles en contrebas moins impactant dans le paysage**

**Îlots forestiers, vallonnés**

*Question 2 : Trouvez 3 adjectifs pour décrire ce que vous voyez*

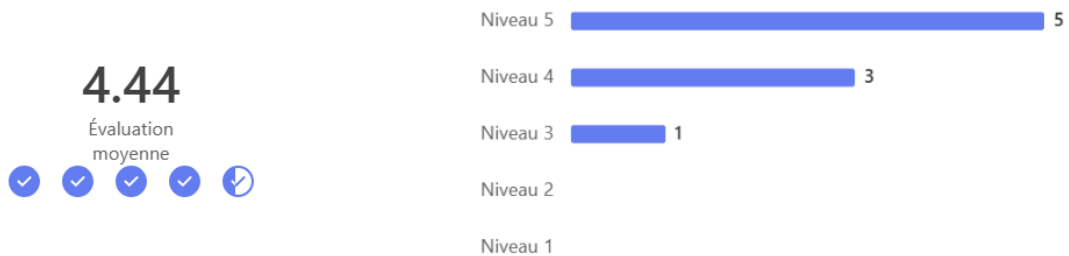
**Verdoyant, naturel**

**Vallonné, boisé, naturel**

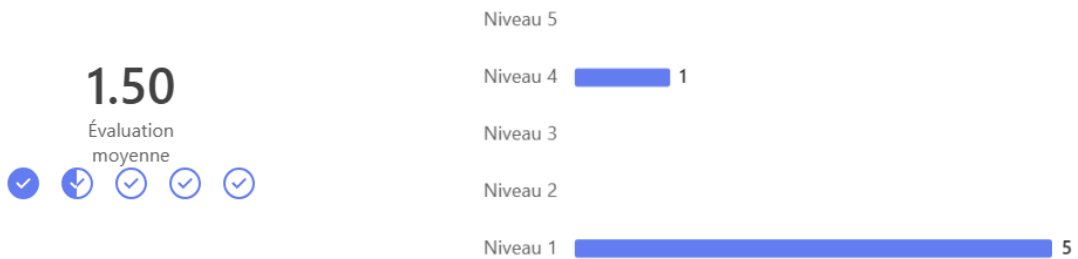


<b>Créer des haies</b>
<b>Calme, tranquille</b>
<b>Désertique, vallonnée, surfaces cultivées</b>
<b>Grand espace vert</b>
<b>Vallonné, absence d'habitations</b>
<b>Verdoyant, vallonné</b>

Question 3 : Donnez une note sur 5 à ce paysage



Question 4 : Après avoir apprécié la projection du projet : donnez une note sur 5 à votre appréciation du lieu



Question 5 : Après avoir apprécié la projection du projet : Trouvez 3 adjectifs pour décrire ce que vous avez vu

**Dénaturé, dégradé, inadapté**

**Point d'arrêt 2 : Marray**

Question 1 : Quels éléments appréciez-vous dans le paysage qui s'étend devant vous ?

**Vue sur la plaine, paysages naturels, faune sauvage libre**

**Le paysage naturel, les champs, les animaux, le calme, points de vue paysagers, la biodiversité, les randonnées, les maisons, terrains plats, nature**



<i>Très boisé, très agréable à regarder et admirer, un havre de paix</i>
<i>L'ensemble paysage champêtre + habitations diverses + nature protégée + agriculture bien intégrée dans le paysage</i>
<i>Grande plaine, vue agréable dégagée</i>
<i>Vallonnement, haies naturelles, vue dégagée à perte de vue</i>
<i>Espaces, pas d'habitations</i>
<i>Présence de haies bocagères, d'habitations</i>
<i>Ilots forestiers, dispersion de bâtis agricoles et résidentiels</i>
<i>Les bocages, par conséquent une riche biodiversité</i>
<i>Paysage naturel avec le bovin dans sa campagne</i>

Question 2 : Trouvez 3 adjectifs pour décrire ce que vous voyez

<i>Naturel, dégagé, horizon lointain, agréable, environnement</i>
<i>Splendide</i>
<i>Verdoyant, naturel, préservé, dégagé</i>
<i>Naturelle, calme</i>
<i>Apaisant, bucolique, agréable</i>
<i>Apaisant, verdoyant, naturel</i>
<i>Verdoyant, diversité de production</i>
<i>De la campagne &gt; des busards Saint-Martin, des chouettes chevêches, etc.</i>
<i>Verdoyant, beau plateau, vue dégagée, bosquet, oiseaux qui chantent</i>

Question 3 : Donnez une note sur 5 à ce paysage





Question 4 : Après avoir apprécié la projection du projet : donnez une note sur 5 à votre appréciation du lieu



Question 5 : Après avoir apprécié la projection du projet : Trouvez 3 adjectifs pour décrire ce que vous avez vu

<i>Dénaturé, industriel, dégradé, inadapté, négative, incompatible</i>
<i>Dégradé, moche</i>
<i>Nuisance visuelle optimale, bruit envisageable durant les travaux</i>
<i>Nuisances visuelles et sonores</i>
<i>Je ne peux pas anticiper à ce point</i>

## 2.5. Principaux enseignements de la visite de site en lien avec l'analyse des feuillets

Le paysage actuel est perçu par les habitants comme une composante essentielle de leur cadre de vie et de leur identité locale avec une valorisation prédominante du caractère « verdoyant » et naturels de deux zones d'étude. Ils apportent une importance aux vues dégagées offertes par ces paysages agricoles.

Après projection non contractuelle du projet grâce à la réalité augmentée, la crainte exprimée par les participants est « l'industrialisation » du panorama, passant d'un environnement naturel à un environnement artificialisé après l'insertion du projet.

Dans ce cas, voici les enseignements et leviers d'action identifiés pour le diagnostic paysager :

- Produire des photomontages incluant non seulement le projet, mais aussi les principes d'aménagement potentiels (haies, clôtures, palettes végétales) pour réduire la crainte liée à l'impact brut.
- Cartographier précisément les « cônes de vue » prioritaires et les points d'observation sensibles pour les intégrer à la conception du projet.
- Transformer la crainte de « l'industriel » en favorisant des essences locales qui renforcent l'aspect naturel et servent de filtre visuel.



- Les aménagements paysagers mettront plusieurs années à atteindre leur maturité. Il faut donc prévoir d'établir des scénarios d'aménagements paysagers à court, moyen et plus long terme pour rassurer et permettre la projection.

### 3. PARTIE 2 : L'ATELIER EN SALLE

#### 3.1. Détail sur le déroulé de l'atelier en salle en 2 sous-parties

La seconde partie de l'atelier a été structurée en deux temps. Une présentation détaillée a d'abord permis d'exposer la genèse du projet, ses caractéristiques techniques, ainsi que les conclusions des premiers diagnostics environnementaux et paysagers. L'objectif était de donner à tous un socle de connaissances partagé. Les participants ont ensuite été répartis en sous-groupes pour un atelier pratique. Cette séquence visait à tester des principes d'aménagement pour l'insertion du projet auprès des habitants pour guider le travail des paysagistes concernant l'insertion paysagère du projet.



#### 3.2. Partager un socle de connaissances commun

La présentation a débuté avec l'intervention d'Eloi CANON, membre des Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dôme, qui a retracé la genèse du projet et présenté le volet agricole de l'îlot de Marray. Le projet agricole des Hermites a ensuite été exposé par Rachel GRIGGS.

Rachel GRIGGS et Nicolas KHORSI-DARROUSSAT ont poursuivi avec une présentation à deux voix de l'agrivoltaïsme, visant à expliciter son cadre réglementaire et à illustrer concrètement le fonctionnement d'une installation agrivoltaïque.

L'équipe de GLHD, toujours en binôme, a détaillé les caractéristiques du projet et la méthodologie de développement appliquée par GLHD. Elle a notamment mis en avant la concertation volontaire systématique en amont des études, destinée à recueillir l'avis des habitants sur le projet, son insertion paysagère et les usages locaux, afin d'intégrer ces retours dans la conception.

Enfin, les premiers résultats du diagnostic environnemental ont été présentés par Rachel GRIGGS. Les paysagistes de l'agence Reliefs ont partagé les principaux enseignements



de leur diagnostic paysager et une cartographie synthèse des enjeux, afin de solliciter les retours du public sur cet état des lieux.

Le support de la réunion a été annexé à ce compte-rendu.

### 3.2.1. Retranscription des temps de questions/réponses avec les participants

Pour structurer les échanges avec la salle, il a été proposé de recueillir les questions à la fin de chaque séquence, de manière à alterner systématiquement les temps de présentation et les temps d'échanges, et à traiter prioritairement les questions portant sur la partie qui venait d'être présentée. Ainsi, six séquences de questions-réponses ont été ouvertes au fil de la présentation afin de collecter les interrogations des participants au fur et à mesure.

Vous trouverez ci-dessous la retranscription des questions et des réponses apportées en séance par l'équipe d'animation.

#### **Séquence 1 : à propos de la genèse du projet**

*Question 1 · Quel est le lien entre les protéines et les panneaux solaires ?*

Réponse : Les terres concernées par le projet présentent une faible réserve utile, ce qui limite leur capacité à retenir l'eau. Ce sont des sols séchants, particulièrement vulnérables à la sécheresse et à une évaporation rapide. L'irrigation y est très compliquée pour ces raisons, et les systèmes mis en place demandent un surcroît de travail important aux agriculteurs.

Le cadre réglementaire impose que les panneaux photovoltaïques apportent des services agronomiques sous leur emprise. Dans ce contexte, ils peuvent contribuer à répondre au manque d'eau des sols séchants. L'ombrage des panneaux améliore en effet les conditions hydrométriques sous leur surface en maintenant une humidité plus élevée. Cela atténue la sécheresse et améliore la réserve utile du sol.

Ainsi, l'installation de panneaux photovoltaïques favoriserait la préservation de l'humidité des sols et la résilience des terres face à la sécheresse.

*Question 2 · Le coût du projet est important. Ne vaudrait-il pas mieux financer des actions concrètes, comme l'irrigation ? Finalement, l'objectif n'est-il pas davantage de générer un revenu pour les agriculteurs que de produire de la protéine ?*

Réponse : Dans le cadre de ce projet, nous parlons de protéine et de richesse des sols, car c'est l'un des critères fondamentaux qui, dans la loi, définit l'agrivoltaïsme. GLHD s'appuie sur ces critères techniques pour cadrer le projet.

L'agrivoltaïsme représente une opportunité pour répondre, au moins en partie, aux enjeux actuels liés à nos modes de consommation, à l'origine des produits et à leur usage. Ce n'est pas une solution parfaite, mais elle apporte une réponse partielle à ces problématiques et constitue un soutien à l'agriculture française, en particulier pour les



exploitations à taille humaine. Dans ce projet, les agriculteurs ne cherchent pas nécessairement à s'agrandir, mais à préserver et renforcer la viabilité de leur activité.

*Question 3 · Quel pourcentage d'humidité supplémentaire le projet permettra-t-il d'obtenir ?*

Réponse : GLHD pourra avoir des données d'hygrométrie sur son site d'expérimentation à partir de 2027. Cependant, d'après la bibliographie, la présence de panneaux photovoltaïques peut limiter l'évapotranspiration de 15 à 20%.

*Question 4 · Le projet permettra-t-il d'agrandir le cheptel ? Il ne semble pas exact de dire que l'objectif est de conserver des exploitations de même taille.*

Réponse d'Eloi CANON : Il n'y a pas d'agrandissement de la surface d'exploitation, mais un changement de production, qui aurait eu lieu de toute façon, indépendamment des panneaux. Le projet repose sur deux axes interdépendants :

- Un projet de production d'énergie renouvelable ;
- Un projet agricole visant à maintenir un niveau de production et d'efficacité significatif.

*Question 5 · Faudra-t-il construire un nouveau bâtiment pour héberger les moutons ?*

Réponse d'Eloi CANON : À ce stade, les moutons seront présents sur site surtout pendant la période de pâturage, environ 10 mois sur 12, en extérieur. Grâce à l'ombrage des panneaux, il ne sera pas nécessaire de construire de nouveaux bâtiments pour les abriter. La ferme et la maison existantes resteront en place, sans modification.

GLHD accompagnera certains investissements, notamment pour la clôture du champ de pâturage afin d'éviter les évasions, ainsi que pour la création d'un parc de contention, indispensable pour regrouper les animaux lors des soins ou interventions, même s'ils ne sont pas logés sur site.

## **Séquence 2 : à propos de l'agrivoltaïsme**

*Question 1 · Avez-vous des exemples d'installations avec élevage, et pas seulement des cultures végétales ?*

Réponse : Actuellement, GLHD n'a pas de projet en exploitation avec de l'élevage. Sous ses installations pilotes, seules des cultures végétales sont mises en œuvre.

La plupart des centrales photovoltaïques sont installées au sol, et les moutons y sont surtout utilisés pour l'entretien des espaces, pas dans le cadre d'un élevage à part entière. Certains confrères proposent des projets intégrant différents types d'élevage, comme le bovin ou l'équin.

*Question 2 · Quels sont les effets des ondes des panneaux sur les animaux ?*

Réponse : À ce jour, les études n'ont mis en évidence aucun impact particulier sur les animaux, ni sur leur fertilité. Des recherches sur les ondes électromagnétiques ont établi des seuils à l'échelle nationale et européenne. Des matériaux spécifiques intégrés aux



panneaux limitent les émissions, et les éléments naturels contribuent également à l'atténuation.

Dans le projet, les câbles sont enterrés, ce qui réduit encore l'émission d'ondes. Le projet reste dans tous les cas bien en dessous des normes réglementaires.

*Question 3 · Êtes-vous soumis à des seuils d'ondes ? S'il y a des seuils, y a-t-il un danger ?*

Réponse : Oui, il existe des seuils réglementaires. Des études de conductivité sont réalisées lors des études de sol, mais seulement après l'obtention des permis de construire, car elles sont coûteuses. Selon les résultats et la conductivité des sols, toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir le respect des seuils.

Contrairement à une centrale au sol classique, où aucune disposition spécifique n'est généralement prévue pour limiter les ondes, ce projet prévoit des études spécifiques, mais uniquement si les permis sont obtenus. Tous les composants seront alors analysés pour limiter les émissions et respecter strictement la réglementation.

*Question 4 · Les matériaux et les panneaux sont-ils français ?*

Réponse : Tous les composants du projet sont d'origine française, sauf les panneaux photovoltaïques, qui viennent de Chine. La France ne fabrique pas de panneaux photovoltaïques.

*Question 5 · Quel est le bilan carbone du projet ?*

Réponse : Il sera calculé dans l'étude d'impact, accessible lors de l'enquête publique. À ce stade, le projet n'est pas définitif et n'est pas encore dessiné.

*Question 6 · En cas d'abandon du projet dans quelques années, les installations seront-elles démantelées ? Par qui ?*

Réponse : GLHD a l'obligation de démanteler, avec des fonds d'ores et déjà provisionnés et conservés par la Caisse des Dépôts et Consignations. Les critères de rendement sont contrôlés par la Chambre d'agriculture : si l'activité agricole cessait, elle prononcerait le démantèlement.

*Question 7 · Les actionnaires accepteront-ils réellement de démanteler, vu l'intérêt financier du projet ?*

Réponse : GLHD intervient uniquement comme développeur. Nos actionnaires sont prioritaires pour la construction et l'exploitation du projet. Une société de projet dédiée est créée, à laquelle s'appliquent les mêmes règles et contraintes légales, quel que soit l'actionariat. Le provisionnement pour le démantèlement est obligatoire, indépendamment des détenteurs de la société de projet.

*Question 8 · La parcelle est proche de la forêt : quels sont les enjeux incendie ? Les cendres pourraient-elles être dangereuses ou polluantes ?*



Réponse : GLHD travaille avec le SDIS et la DDT (pôle risques incendie) pour intégrer la défense contre l'incendie dès la conception. Les aménagements respectent leurs cahiers des charges et recommandations, en tenant compte des risques actuels et futurs. Des exercices de projection sont menés pour anticiper les besoins, par exemple la création de pistes d'accès proches des zones boisées, des zones de recul de lisières ou l'installation de réservoirs d'eau.

Les mesures validées par le SDIS sont efficaces que le départ de feu provienne du parc ou de l'extérieur. Les panneaux sont constitués de matériaux inertes, limitant les risques de transfert de pollution en cas d'incendie. Les postes de transformation sont équipés de bacs de rétention étanches pour éviter tout transfert de substances polluantes vers le milieu naturel.

*Question 9 · L'élevage de chevaux sous panneaux que vous avez évoqué est-il en France ? Si oui, où ?*

Réponse : Le projet équin mentionné, situé dans le sud-est, est porté par TSE, un développeur français concurrent. Il s'agit d'ombrières photovoltaïques installées à 8 à 10 mètres de haut, avec d'importantes fondations en béton. Ce type d'installation n'est pas comparable au projet de GLHD, basé sur des structures basses.

### **Séquence 3 : à propos des caractéristiques du projet**

*Question 1 · Le tournesol demande beaucoup d'eau : est-ce cohérent de le cultiver si l'irrigation est un problème ? Les enjeux de rendement sont-ils bien liés au manque d'eau ?*

Réponse : Sur les parcelles identifiées, la faible réserve utile des sols pose problème et compromet l'atteinte de rendements élevés.

Les parcelles étudiées dans le cadre du projet sont des parcelles qui sont aujourd'hui cultivées et continueront d'être cultivées par les exploitants. Le projet agrivoltaïque peut être une opportunité pour repenser les cultures et pratiques en place grâce à un soutien technique de la part du bureau d'études. La présence de panneaux photovoltaïque n'est pas une solution parfaite mais peut limiter l'évapotranspiration et améliorer l'hygrométrie pour limiter le besoin d'arrosage.

La culture de tournesol actuelle intègre un itinéraire technique déjà en place mais le projet agricole envisagé ne comporte pas la culture de tournesol mais est axé sur la production de protéines surtout. L'irrigation déjà en place sur certaines des parcelles sera maintenue.

*Question 2 · Avez-vous bien informé tout le voisinage ? Certains propriétaires disent ne pas connaître le projet.*

Réponse : L'équipe a rappelé les moyens d'information déployés :

- affichage en mairie et en communauté de communes ;



- distribution d'une lettre d'information dans les boîtes aux lettres ;
- articles dans la presse locale ;
- site internet dédié ;
- adresse mail de contact ;
- relais par les mairies ;
- actions de porte-à-porte.

Il a été reconnu qu'il pouvait y avoir eu des ratés ponctuels, malgré l'effort déployé. Dans les propriétés signalées comme privées ou difficiles d'accès, les documents ont pu être déposés à l'entrée. L'équipe a souligné avoir cherché à mettre en place une information la plus large possible dans le cadre d'une démarche volontaire de concertation.

#### **Séquence 4 : à propos de la méthodologie de développement GLHD**

*Question 1 · Quelles seront les contraintes pour les habitations proches ?*

Réponse : Il a été expliqué que cette question est précisément au cœur :

- du diagnostic paysager ;
- de l'atelier dédié à l'insertion paysagère ;
- et des ajustements possibles du projet.

Autrement dit, à ce stade, il n'a pas été présenté de réponse uniforme, mais un engagement à affiner l'analyse au cas par cas, notamment pour les habitations proches.

*Question 2 · L'impact économique n'est pas toujours démontré (source : Sun'Agri). Des animaux ont eu des problèmes de santé sous panneaux sur certains sites.*

Réponse : Sun'Agri utilise des technologies différentes : petits panneaux rapprochés en hauteur, avec pilotage de l'ensoleillement. Les technologies et enjeux ne sont donc pas comparables avec ceux du projet.

Concernant les câbles souterrains, aucune étude n'a, à ce jour, mis en évidence d'impact particulier. Il convient toutefois de vérifier qu'il ne s'agit pas de câbles à haute tension, qui peuvent soulever d'autres problématiques.

*Question 3 · Ne pourrait-on pas commencer par mettre des panneaux sur les bâtiments agricoles pour assurer un revenu minimal ? Les porteurs du projet s'y sont-ils intéressés ?*

Réponse : Le photovoltaïque en toiture relève d'un autre métier, d'un autre développement, d'un autre modèle économique. Les bâtiments agricoles ou toitures solarisés ne fonctionnent et ne sont rentables que grâce aux subventions de l'État et aux tarifs de rachat. Dans certains cas, des agriculteurs perçoivent zéro : le constructeur finance le bâtiment en échange des panneaux, et c'est lui qui touche la rémunération.

*Question 4 · L'électricité produite sera-t-elle consommée localement ?*

Réponse : L'électricité est injectée dans le réseau national via Enedis ou RTE : ce n'est pas de l'autoconsommation. À ce stade, un raccordement au réseau Enedis local est



envisagé compte tenu de la taille de production envisagée, ce qui implique un point de raccordement au plus proche et une consommation locale de fait.

Si, pendant la concertation, des habitants souhaitent bénéficier d'une offre d'électricité moins chère, il est possible d'étudier l'autoconsommation collective. Cette réflexion intervient après l'obtention des permis, avec un minimum de participants engagés. GLHD missionnerait alors un bureau d'études pour élaborer des scénarios, comme cela se fait régulièrement.

*Question 5 · Quels gains pour l'agriculteur s'il ne consomme pas l'électricité produite ?*

Réponse : Il a été indiqué que le propriétaire du foncier perçoit une rémunération liée à la mise à disposition de la parcelle, et que l'exploitant agricole bénéficie d'une compensation liée aux contraintes d'exploitation sous panneaux.

L'équipe a précisé que le montage repose sur un bail emphytéotique, avec une répartition prévue entre le propriétaire et l'exploitant.

*Question 6 · Les terres louées aujourd'hui aux associations de chasse ne le seront plus : les chasseurs ne pourront plus y aller ?*

Réponse : Effectivement, l'enceinte des parcs ne sera plus accessible aux associations de chasse. Reste à vérifier si, aujourd'hui, l'accès au cœur des parcelles visées existe réellement. Un atelier dédié aux pratiques et usages locaux est prévu le 24 février pour caractériser les usages sur le territoire, notamment autour et sur les parcelles ciblées. Il permettra d'aborder l'activité cynégétique et d'envisager des mesures pour maintenir un plan et un territoire de chasse cohérents et fonctionnels.

Pour ce projet, les associations de chasse des Hermites et de Marray ont été contactées. Aux Hermites, l'information obtenue indique que l'association ne chassait a priori pas autour des parcelles visées. L'association de Marray n'a pas souhaité donner suite à la prise de contact.

L'objectif est aussi de proposer des aménagements utiles aux usages locaux à proximité du projet. Par exemple, les haies prévues sont bénéfiques à la biodiversité et à la chasse : on pourra travailler ces aménagements pour qu'ils servent à la fois la biodiversité et la cynégétique. Il est important de rappeler que le projet ne prévoit pas la destruction des haies : les enjeux environnementaux sont préservés et ont plutôt vocation à être renforcés.

## **Séquence 5 : à propos du diagnostic environnemental**

*Question 1 · Quel est le bureau d'études environnemental ?*

Réponse : Pour la faune et la flore, l'état initial a été conduit par Synergis Environnement, bureau d'études partenaire de GLHD sur ce projet.

*Question 2 · Le passage du grand gibier a-t-il été pris en compte ?*



Réponse : Oui. Les mammifères sont étudiés dans le projet. Dans l'étude d'impact, toutes les espèces sont considérées, mais l'analyse d'impact porte sur les espèces fragiles, protégées et à enjeux. Le grand gibier est recensé de manière opportuniste, mais n'est pas catégorisé comme espèce à enjeux.

*Question 3 · L'œdicnème criard niche-t-il dans le secteur de Marray ?*

Réponse : Oui, l'œdicnème a été recensé, d'où un enjeu modéré sur l'avifaune. C'est une espèce qui niche aussi dans les vignes. La phase travaux est la plus impactante, et c'est là que des adaptations et mesures sont nécessaires. L'adaptation du calendrier de travaux est une mesure efficace et habituelle pour ce type de projet. L'œdicnème, espèce fragile, s'adapte plutôt bien ; il a l'habitude de structures autour de lui, et des panneaux très espacés ne représentent pas forcément un risque majeur.

*Question 4 · Les amphibiens ont-ils été étudiés sur les deux zones ?*

Réponse : Oui. Les zones de déplacement ont été relevées et des inventaires ont été menés ; ils figurent dans l'étude d'impact.

*Question 5 · Les panneaux dépasseront-ils la zone étudiée ? Y aura-t-il un empiètement sur les parcelles voisines ?*

Réponse : La zone mentionnée sur les cartes synthèses des enjeux environnementaux est la zone d'étude, pas la zone d'implantation. Les bordures qui dépassent sur les cartes de synthèse correspondent à l'aire d'étude rapprochée, exigée réglementairement pour élargir la vision au-delà de la parcelle (déplacements et utilisation des habitats voisins). Il existe aussi une aire d'étude plus éloignée, pour intégrer les fonctionnalités écologiques et corridors de déplacement.

Les panneaux n'iront pas en limite de la zone d'étude. Il faut des tournières pour les manœuvres, des aménagements paysagers, des clôtures, des pistes SDIS obligatoires en périphérie, etc. Le projet sera donc réduit et plus petit que les 85,5 hectares de zone d'étude.

*Question 6 · L'étude d'impact est-elle publique ?*

Réponse : Pas à ce stade : elle est encore en cours et susceptible d'évoluer. Nous en sommes à l'état initial, sans mesures arrêtées. Elle sera rendue publique lorsqu'elle sera finalisée et que les permis de construire seront déposés. Tous ces documents seront disponibles lors de l'enquête publique.

## **Séquence 6 : à propos du diagnostic paysager en cours**

*Question 1 · Qui entretiendra les haies et les aménagements paysagers ?*

Réponse : Plusieurs modalités sont possibles, au cas par cas : des agriculteurs, moyennant rémunération, ou des contrats avec des structures spécialisées. Tous les scénarios sont envisageables.



*Question 2 · Qui aura la charge des contrats d'entretien ?*

Réponse : Ils seront à la charge de l'exploitant énergétique. Dans tous les cas, une contractualisation figure dans les permis de construire.

*Question 3 · Ya-t-il un risque pour la sécurité routière lié à des reflets des panneaux ?*

Réponse : Ce phénomène a pu être observé sur les premières générations, mais plus sur les dernières, la technologie a évolué. L'objectif des panneaux est de capter le rayonnement, pas de le renvoyer.

*Question 4 · La co-visibilité depuis le bourg de Marray (D54) doit être précisée. De nouvelles études sont-elles possibles ?*

Réponse : Oui. Le diagnostic paysager sera complété à l'issue de cet atelier, qui sert précisément à identifier les compléments. Plusieurs zooms sous forme de cartes de co-visibilité seront produits, notamment une dédiée à Marray. Dans le diagnostic final, les cartes de co-visibilité seront détaillées par zone d'étude.

*Relance 1 : Le maire de Marray rappelle que la commune ne prendra pas en charge l'entretien des aménagements paysagers.*

*Relance 2 : Le maire de Marray annonce des constats d'huissier si les infrastructures routières sont impactées par les travaux.*

*Question 5 · Est-ce que les paysagistes viendront chez les habitants pour mieux appréhender la co-visibilité avec les parcelles de la zone d'étude sur Marray ?*

Réponse : À ce stade, le cabinet de paysage n'est pas allé sur des terrains privés, mais si les propriétaires l'autorisent, les coordonnées pourront être recueillies afin que les paysagistes programment des rencontres avec les propriétaires des habitations proches de la zone de Marray.

*Question 6 · En tant que paysagiste, quelles sont vos recommandations d'intégration paysagère ?*

Réponse : Il n'y a pas de recommandations génériques : tout dépend de la topographie et des perceptions. Globalement, on met en place des haies, des arbres, parfois des reliefs, en fonction de la proximité avec la parcelle.

*Question 7 · Quel est l'impact du projet sur la valeur immobilière des biens ?*

Réponse : Il n'existe pas d'étude spécifique sur l'impact des projets agrivoltaiques. L'ADEME a conduit une étude, mais sur les éoliennes.

*Question 8 · Avez-vous pris en compte le point de vue depuis le château des Roches d'Alès et la vallée en face ?*

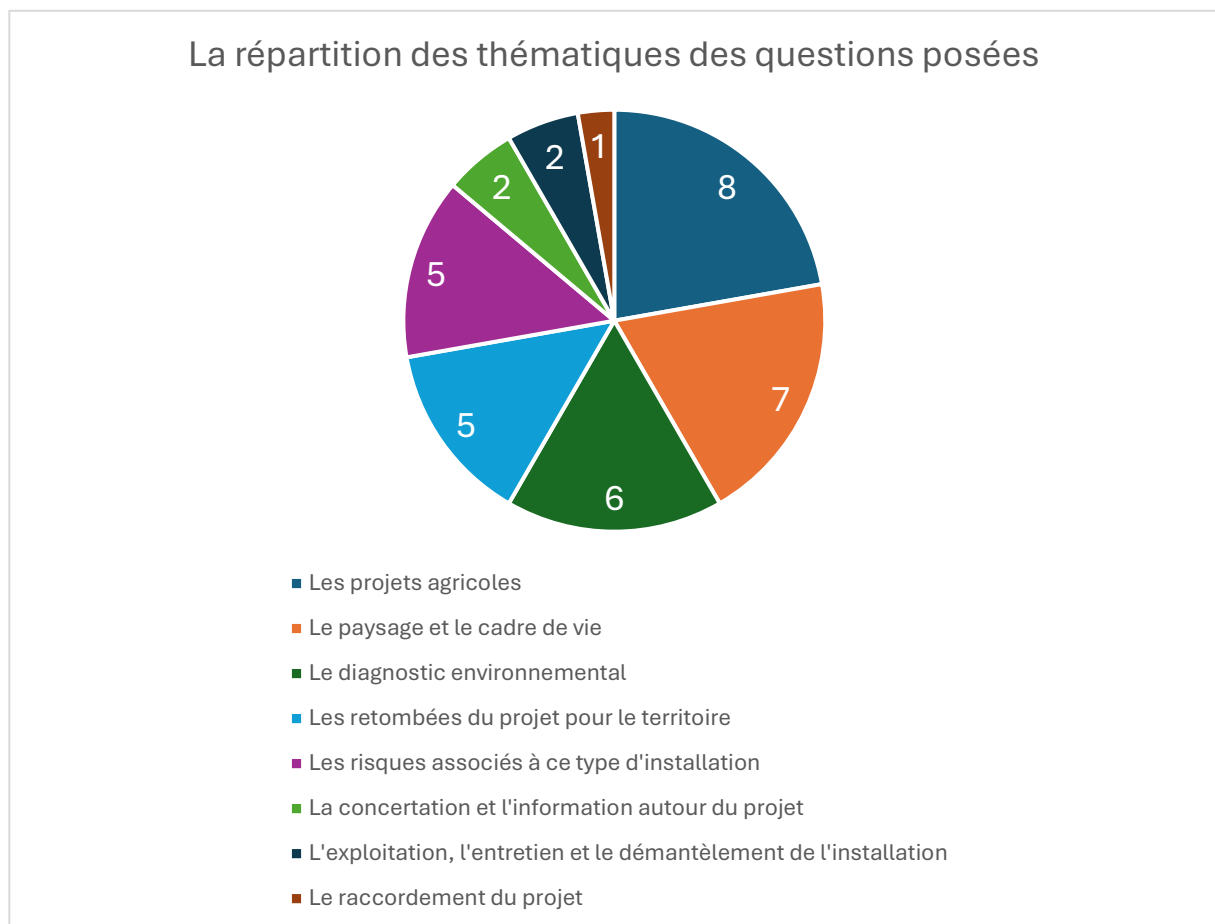
Réponse : Pas encore, mais il sera intégré. C'est noté et ce sera étudié dans le diagnostic paysager.



**Fin du temps de question/réponse. L'équipe projet s'est attachée à répondre à l'ensemble des questions posées, et ce, jusqu'à épuisement des questions pour chacune des séquences de présentation.**

Retrouvez ci-dessous la répartition des questions selon les grandes thématiques des questions posées.

En résumé, les thématiques ayant suscité le plus grand nombre de questions ont été les projets agricoles liés au projet sur Marray et sur les Hermites (8 questions), l'impact du projet sur le cadre de vie ainsi que son intégration paysagère (7 questions), et les premiers résultats du diagnostic environnemental (6 questions).



### 3.3. Rappel du déroulé de l'atelier pratique sur les paysages

L'atelier se déroulait en trois étapes complémentaires. Chaque étape s'appuyait sur des supports dédiés et visait un objectif précis afin d'affiner l'intégration paysagère du projet agrivoltaïque.

- **Étape 1 · Cartographies**



Il s'agissait d'identifier les covisibilités, ainsi que les limites visuelles à créer ou les transparences à maintenir vis-à-vis du projet à partir de points de vue proposés par les paysagistes en charge du diagnostic paysager.

- **Étape 2 · Planches de références**

Il s'agissait de choisir, pour chacun des 4 points de vue, les typologies de clôture, de plantations, de topographie et de transformateur.

- **Étape 3 · Cartographies**

Il s'agissait d'identifier les points de vue pertinents pour réaliser des photomontages.

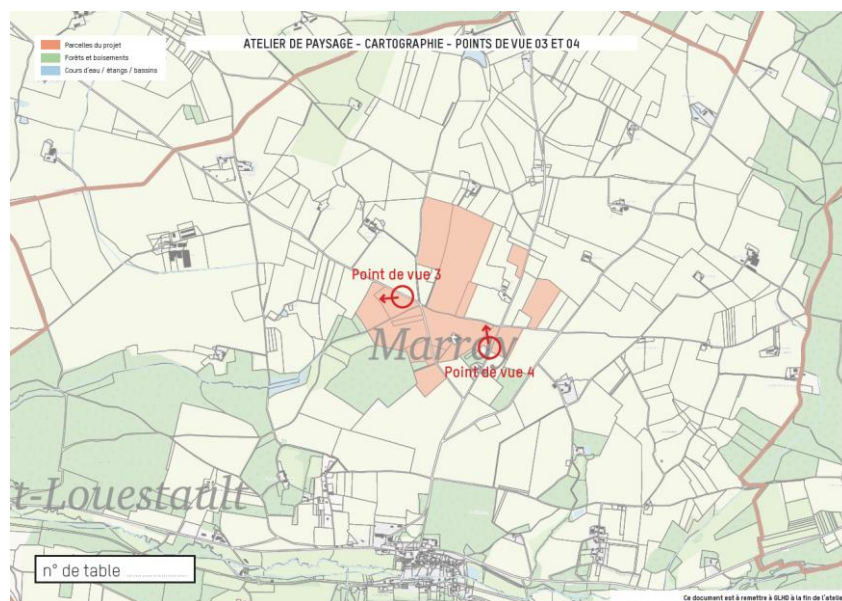
Dans les faits, compte tenu de l'heure tardive, le choix a été fait de prioriser l'atelier avec les riverains directement concernés par le projet. Deux tables d'animation réunissant les propriétaires riverains de la zone d'étude de Marray ont ainsi été constituées afin d'échanger en priorité avec eux sur les enjeux de co-visibilité avec leurs habitations. Ces échanges ont été animés par les paysagistes et SYSTRA. Par ailleurs, certains habitants ont indiqué ne pas se sentir pleinement légitimes à participer à cet atelier consacré à des mesures d'insertion paysagère très concrètes, dans la mesure où ils n'étaient pas des riverains directs du projet. Dans ce cadre, les autres participants ont ainsi pu poursuivre des échanges informels avec l'équipe de GLHD autour d'un buffet convivial.

### 3.4. Analyse des résultats et enseignements tirés de l'atelier pour le projet

#### 3.4.1. Constat et enseignements de l'étape 1 de cartographie

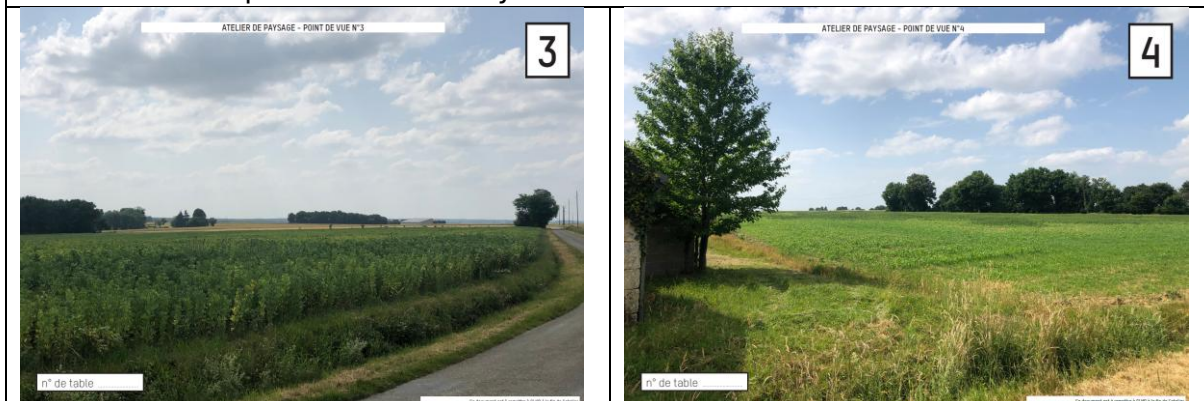
*Zone d'étude de Marray*

Vous trouverez ci-dessous les points de vue sélectionnés par les paysagistes pour l'îlot de Marray.





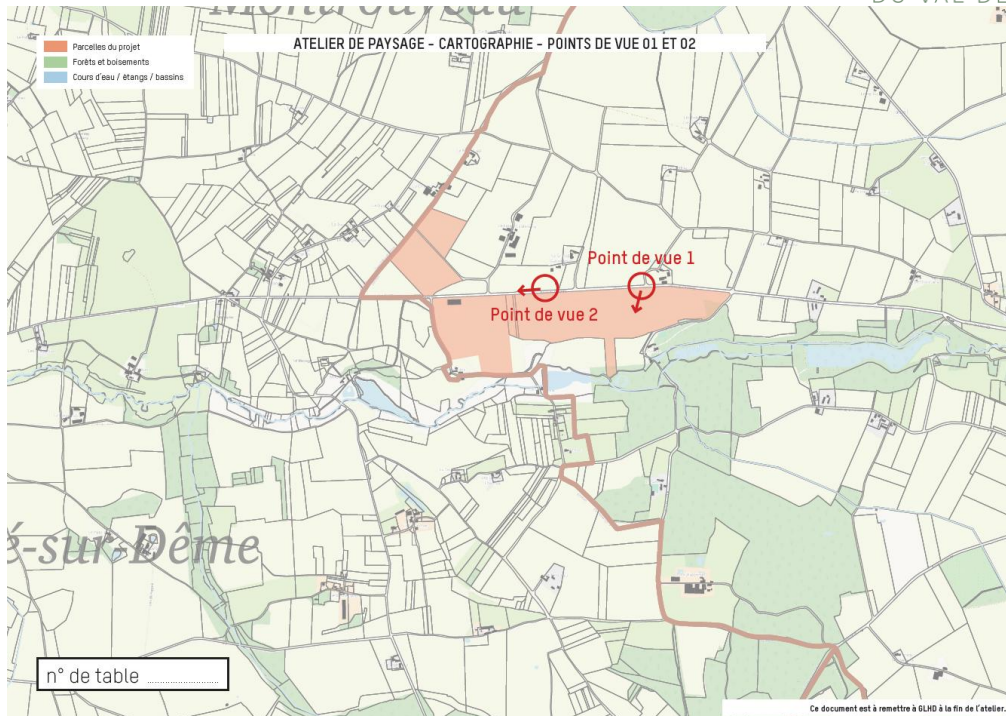
### Points de vue depuis l'îlot de Marray



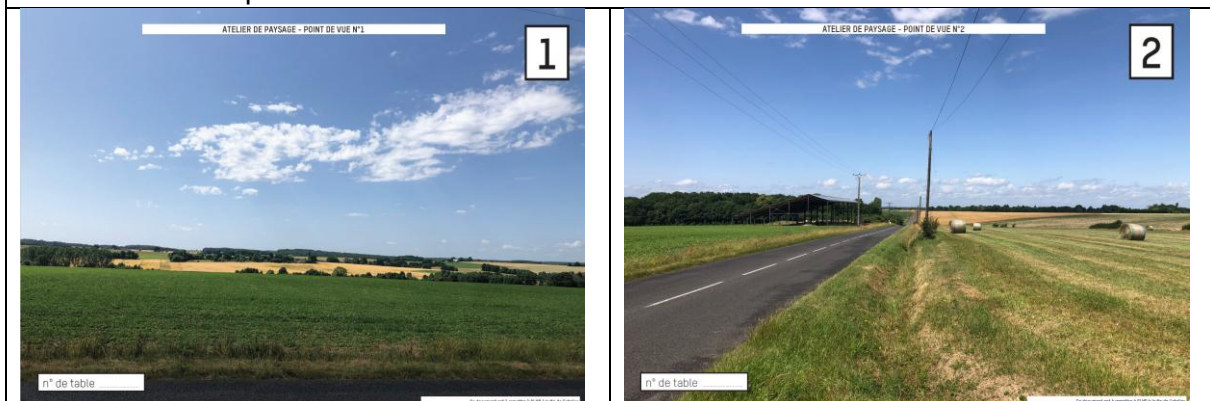
Il est apparu que les riverains qui ont participé à l'atelier ne souhaitent pas de percée visuelle sur le projet. Ils ont plutôt exprimé une préférence pour une limite visuelle continue sur toute la partie nord de la zone d'étude de Marray, à proximité des habitations, là où l'enjeu de covisibilité est le plus fort, notamment près des hameaux de la Coulardière, du Hallier, du Petit Hêtre et de la Crossonnière. Une percée a toutefois été envisagée à proximité du hameau de la Thomassière. Ce dernier choix s'explique peut-être par la présence de boisements à cet endroit qui finalement cachent déjà plus ou moins la parcelle agricole visée par le projet.

#### *Zone d'étude des Hermites*

Vous trouverez ci-dessous les points de vue sélectionnés par les paysagistes pour l'îlot de Marray.



### Points de vue depuis l'îlot des Hermites



L'exercice n'a pas été réalisé pour cette zone d'étude. Plus de 80 % des participants étant des habitants de Marray, les discussions se sont focalisées sur la zone d'étude de Marray, afin de répondre aux préoccupations les plus directement exprimées par les participants présents.

#### *Lecture d'ensemble*

L'enseignement principal de cette étape est que, compte tenu des vues alors dégagées depuis les habitations sur les espaces agricoles, le souhait des riverains va globalement vers le masquage et la limitation des vues sur le projet, s'il devait être construit. Ils ont identifié peu de marges de manœuvre pour créer des percées et ouvrir des vues sur les parcelles.



### 3.4.2. Constat et enseignements de l'étape 2 sur les planches de références

#### *Focus sur le hameau du Hallier*

Lors des échanges, les participants ont insisté sur leur opposition au projet, invoquant la crainte d'une perte de valeur immobilière et une perspective jugée insupportable sur les panneaux. Malgré cette opposition, ils ont précisé des solutions d'aménagement à privilégier en cas de réalisation du projet. Ils ont privilégié des clôtures à moutons avec piquets bois, des haies champêtres plantées de manière dense pour former un écran efficace, et, pour le relief, des talus libres de formes naturelles. Pour les transformateurs, ils ont privilégié un bardage en bois naturel, tout en soulignant que ces équipements devaient être implantés à distance des habitations en raison de nuisances sonores considérées comme excessives à proximité.

#### *Focus sur le hameau du Petit Hêtre*

Le même exercice a été mené depuis le hameau du Petit Hêtre. Là encore, les participants ont privilégié les clôtures à moutons avec piquets bois, et, pour les plantations, des haies bocagères et des haies vives, cohérentes avec la trame paysagère locale. Le bardage bois a été retenu pour les transformateurs, dans une logique de continuité esthétique et d'intégration.

#### *Lecture d'ensemble*

De ces contributions, il se dégage un enseignement clair : les riverains privilégient des matériaux naturels et des végétations indigènes, fidèles au paysage en place. Les solutions recherchées tendent à l'atténuation et au camouflage par des dispositifs simples, rustiques et locaux, plutôt qu'à l'ouverture de vues ou à des aménagements plus artificiels.

### 3.4.3. Constats et enseignements de l'étape 3 sur les points de vue prioritaires pour les photomontages

#### **1. Priorité aux hameaux les plus proches de la zone d'étude**

Les points de vue considérés comme prioritaires concernent en premier lieu les hameaux situés au plus près de la zone d'étude. Il s'agit de la Coulardière, du Hallier, de la Thomassière et du Petit Hêtre. Leur proximité immédiate justifie une attention particulière dans l'analyse des covisibilités et la définition d'éventuels dispositifs d'atténuation.

#### **2. Quelques points plus éloignés avec covisibilité potentielle**

Au-delà de ce premier cercle, certains secteurs plus éloignés ont été identifiés comme susceptibles de présenter des vues partielles ou ponctuelles sur le projet. Sont notamment cités l'arrivée sur le plateau depuis le bourg de Marray à hauteur du Baratoire, ainsi que des points de vue depuis la Crossoinière.



#### 3.4.4. Conclusion générale de l'atelier

L'atelier a confirmé que le paysage actuel est perçu par les habitants comme une composante majeure de leur cadre de vie et de leur identité locale. Les participants ont particulièrement mis en avant le caractère verdoyant, naturel et ouvert des deux zones d'étude, ainsi que l'importance des vues dégagées sur les espaces agricoles. La principale crainte exprimée porte sur la crainte de l'artificialisation et de l'industrialisation du paysage en cas de réalisation du projet.

Les échanges ont fait apparaître un enseignement central pour la poursuite du travail paysager : dans les secteurs les plus exposés, et en particulier à proximité des habitations, les riverains privilégient très clairement des solutions de masquage et de limitation des vues sur le projet plutôt que la création de percées visuelles. Sur la zone d'étude de Marray, où se sont concentrées les discussions en raison de la forte représentation des habitants concernés, les participants ont exprimé une préférence pour la mise en place d'une limite visuelle continue sur toute la partie nord de la zone, notamment à proximité des hameaux de la Coulardière, du Hallier, du Petit Hêtre et de la Crossonnière, où les enjeux de co-visibilité sont jugés les plus importants.

L'atelier a également permis de préciser les principes d'aménagement paysager jugés les plus adaptés par les participants dans l'hypothèse où le projet serait réalisé. Les riverains ont privilégié des dispositifs sobres, rustiques et cohérents avec le paysage local : clôtures à moutons avec piquets bois, haies champêtres denses composées d'essences locales, talus aux formes naturelles, et bardage bois naturel pour les transformateurs. Ils ont en outre insisté sur la nécessité d'implanter ces équipements techniques à distance des habitations, en raison des nuisances sonores redoutées à proximité immédiate.

Au-delà des choix d'aménagement, plusieurs besoins méthodologiques ont émergé pour approfondir le diagnostic paysager. Il apparaît nécessaire de produire des photomontages à court, moyen et long terme intégrant non seulement le projet, mais aussi les principes d'aménagement envisagés et la croissance des végétaux, afin de permettre une meilleure projection et de réduire la crainte d'un impact perçu de manière trop brute.

L'un des enseignements de cette séquence tient aussi à la qualité de la participation. Les échanges ont été nourris et constructifs, malgré une opposition au projet réaffirmée par plusieurs participants - notamment des membres du collectif citoyen du plateau de Marray - au regard de la crainte d'une perte de valeur immobilière et de l'impact visuel du projet. La démarche de rencontre et de dialogue a toutefois été appréciée, et plusieurs participants ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des échanges et des informations présentées directement à l'équipe projet de GLHD pendant le pot convivial à la fin de l'atelier.



**Pour la suite, un besoin très net s'est dégagé : celui de poursuivre le travail à une échelle plus fine, directement au droit des habitations les plus concernées. Les riverains, en particulier ceux de la zone de Marray qui représentaient la majorité des participants, ont souhaité que les paysagistes puissent venir sur place afin d'analyser au cas par cas les situations de co-visibilité et d'envisager les mesures d'intégration les plus adaptées. Dans ce cadre, une campagne de terrain menée par les paysagistes au mois de mars a ainsi permis de reprendre un porte-à-porte et de rencontrer les riverains qui le souhaitaient, afin de compléter et de préciser le diagnostic paysager.**

Chiffres clés de l'atelier :

- 34 participants ;
- 1 visite de site ;
- 1 réunion-atelier mixant plénière et travail en sous-groupes ;
- 36 questions ;
- 5 heures d'échanges directs avec les participants (17h30 à 22h30) ;
- 12 feuillets de visite complétés pendant la visite de site ;
- 2 supports de contribution complétés en salle pendant l'atelier ;
- 2 sous-groupes d'animation pour l'atelier sur l'insertion paysagère du projet ;
- 6 séquences de questions/réponses avec les participants.

Ces constats et enseignements éclairent directement la suite des études et la manière d'intégrer les attentes des habitants dans le projet.

**Des enseignements pour nourrir les études préalables et notamment l'étude paysagère :** ces constats et ces enseignements servent d'abord le travail en cours des études préalables, notamment l'étude paysagère conduite par l'agence Reliefs. Ils complètent et nourrissent l'analyse paysagère en apportant une lecture fine des points de vue prioritaires, des sensibilités locales et des préférences d'aménagement exprimées par les riverains. Ces contributions permettent d'orienter les principes d'aménagement et de hiérarchiser des enjeux de covisibilité à l'échelle des hameaux riverains des zones d'études.

**La traduction des enseignements dans la formulation de mesures concrètes et d'engagements pour la conception du projet :** de plus, ces enseignements de l'atelier seront versés au bilan de la concertation, afin de documenter ce qui a été entendu et compris des attentes formulées par les habitants. Sur cette base, ils serviront à la formulation des engagements de GLHD vis-à-vis des mesures sur les paysages que GLHD pourrait prendre dans le cadre du design d'implantation du projet.



## 4. ANNEXES

### 1.1. Feuillelet participant vierge de la visite de site

#### RECTO



#### Arrêt 1 - Les Hermites

1) Quels éléments appréciez-vous dans le paysage qui s'étend autour de vous? Décrivez un élément qui vous marque particulièrement.

.....

2) Trouvez 3 adjectifs pour décrire ce que vous voyez.

.....

3) Donnez une note sur 5 de votre appréciation du lieu

1  2  3  4  5

Après avoir visualisé la projection du projet :

4) Donnez une note sur 5 de votre appréciation du lieu

1  2  3  4  5

5) Trouvez 3 adjectifs pour décrire ce que vous avez vu

.....

#### VERSO



#### Arrêt 2 - Marray

1) Quels éléments appréciez-vous dans le paysage qui s'étend autour de vous? Décrivez un élément qui vous marque particulièrement.

.....

2) Trouvez 3 adjectifs pour décrire ce que vous voyez.

.....

3) Donnez une note sur 5 de votre appréciation du lieu

1  2  3  4  5

Après avoir visualisé la projection du projet :

4) Donnez une note sur 5 de votre appréciation du lieu

1  2  3  4  5

5) Trouvez 3 adjectifs pour décrire ce que vous avez vu

.....



## 1.2. Diaporama de la deuxième partie d'atelier en 2 diapos/page

### Déroulé de l'atelier

#### 18h30 Partie 1 : Partager un socle de connaissances commun

L'objectif est que chacun dispose des mêmes repères pour comprendre de quoi l'on parle et dans quel cadre s'inscrit la démarche.

- La genèse du projet
- Présenter l'agrivoltaïsme
- Les caractéristiques du projet
- La méthodologie de développement GLHD
- Les diagnostics environnementaux et paysagers
- La concertation préalable

#### 19h00 Echanges avec la salle

#### 19h20 Partie 2 : Atelier table-ronde sur les principes d'insertion paysagère du projet

Vous serez invités à réagir à différentes configurations d'insertion du projet dans le paysage local. Vos retours argumentés formeront un « cahier des charges » clair qui guidera les paysagistes pour concevoir l'aménagement paysager du projet.

#### ±20h00 Fin de l'atelier

2

### Les intervenants



3

## 1. La genèse du projet

5



## Genèse du projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme

Un collectif de 4 exploitations et 6 agriculteurs a souhaité travailler ensemble pour faire face à :

- Des **conditions climatiques** de plus en plus imprévisibles,
- Des **pertes de rendements agricoles** plus fréquentes dues au climat,
- Des **fluctuations importantes** des cours de matière première,
- La **disparition des fermes locales** à taille humaine,

En voulant mutualiser efforts, terrains et matériel pour :

- Faire face aux hausses de températures et sécheresses locales,
- Gagner en autonomie,
- Soutenir l'élevage et les exploitations locales



## Genèse du projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme

2019 : Lancement du projet de La Bergerie Ensoleillée à Auzouer-en-Touraine  
→ Inspiration pour le projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme

Une installation agrivoltaïque se définit par :

- La présence sur une même parcelle d'une production agricole et de modules photovoltaïques,
- Influence des modules photovoltaïques sur la production agricole en apportant directement au moins un des services suivants :

Adaptation au changement climatique

Amélioration du bien-être animal

Protection contre les aléas météorologiques

Amélioration des conditions agronomiques du sol

Pilote agrivoltaïque en activité à Munich



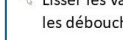
## Un projet agricole qui répond à des besoins – Marray

Aujourd'hui :

- SAU totale de 230ha dont 1/4 prairies et 3/4 cultures (céréales et protéines pour les brebis),
- ~60ha de prairies pour le pâturage des brebis,
- ~750 brebis (2/3 sont en vente directe),
- 4 périodes d'agnelage/an,
- Vente directe en magasins de producteurs collectifs,

Difficultés et souhaits :

- Sècheresse du sol et climat trop incertain,
- Manque des agneaux pour la vente directe,
- Beaucoup de charges,
- Alterner production de protéines et prairies pour permettre le pâturage des brebis,
- Lisser les variabilités de disponibilité d'agneau et assurer les débouchés de la vente directe





## Un projet agricole qui répond à des besoins – Les Hermites

### Aujourd'hui :

- ☞ Surface totale de 40,4 ha,
- ☞ 3 exploitations concernées,
- ☞ SAU totale des trois exploitations 561 ha,
  - ☞ Alexandre : Elevage de vaches laitières,
  - ☞ Aurélie : Elevage de porcs,
  - ☞ Séverine : Grandes cultures

### Difficultés et souhaits :

- ☞ Besoins en protéines pour les animaux mais les cours sont très instables,
- ☞ Volonté de soutenir et pérenniser les exploitations locales,
- ☞ Volonté de soutenir l'élevage en produisant l'alimentation localement



9

## 2. L'agrivoltaïsme

10

Les Fermes Ensoleillées Les Producteurs Agrivoltaïques  
DU VAL DE DÈME

## Définition et intentions

### → Un appui à l'agriculture, pas un remplacement

Les pratiques agricoles existantes restent en place : rotations de cultures, pâturage et élevage continuent. Les panneaux ne viennent pas prendre la place de l'activité agricole, ils s'ajoutent à celle-ci.

### → Comment cela s'installe concrètement ?

Des rangées de panneaux solaires sont positionnées au-dessus et entre les cultures et les zones de pâturage. Les cultures poussent et les animaux pâturent sous et autour des panneaux. L'espacement entre les rangées (environ 12 m, de pieu à pieu) permet le passage du matériel agricole et une diffusion de la lumière au fil de la journée.

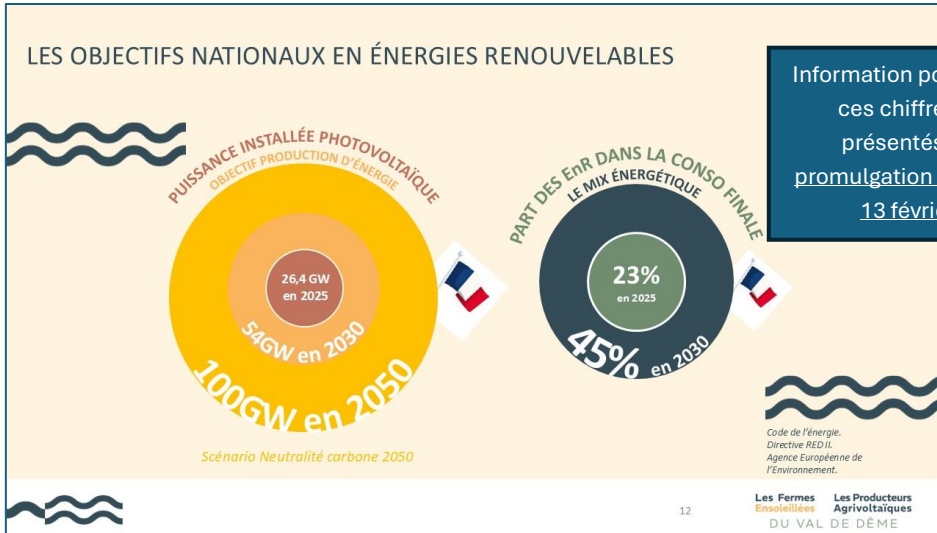
### → Deux configurations possibles selon les parcelles

Selon les contraintes et les usages agricoles, deux types d'installations peuvent être étudiés :

- Panneaux mobiles (orientables): jusqu'à 5,2 m au plus haut, 1,2 m au plus bas, avec un axe de rotation à 3 m.
- Panneaux fixes: environ 3,2 m au plus haut et 1,2 m au plus bas.

Le choix entre mobile ou fixe, les hauteurs et l'implantation précise seront définis au fil des études, en s'adaptant d'abord aux cultures, aux élevages et aux contraintes des parcelles.

11




Information pour la lecture : ces chiffres ont été présentés avant la promulgation de la PPE3, le 13 février 2026

## L'agrivoltaïsme

### Qu'est-ce que c'est ?

Contraction des mots « agriculture » et « photovoltaïque », l'agrivoltaïsme est l'installation des panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles en contribuant durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une **production agricole**.



### C'est maintenant encadré par la loi !

Depuis la loi d'accélération des énergies renouvelables (loi APER) de mars 2023, l'agrivoltaïsme bénéficie d'un encadrement légal strict (article L. 314-36 du code de l'énergie)

- Une installation agrivoltaique doit **obligatoirement apporter un service à la production agricole** (protection contre les aléas climatiques, amélioration du bien-être animal, etc.)
  - Améliorer le potentiel et l'impact agronomiques ;
  - Favoriser l'adaptation au changement climatique ;
  - Protéger contre les aléas ;
  - Améliorer le bien-être animal ;
  - Fournir directement à la parcelle agricole au moins l'un des 4 services énoncés précédemment sans porter une atteinte substantielle à l'un d'entre eux ou une atteinte limitée à deux d'entre eux.
- La loi impose également que l'**activité agricole reste majoritaire** : la production d'énergie ne peut être qu'un complément, jamais l'objectif principal.





## LES CRITERES AGRIVOLTAÏQUES

LE DÉCRET DU 8 AVRIL 2024

**1**

service, au moins, directement apporté à la parcelle agricole

**10%**

maximum de surface rendue inexploitable

**40 ans**

Durée maximale d'autorisation

**100 %**

réversible en fin d'exploitation, avec remise en état du terrain agricole (garantie de non-artificialisation des sols)

**5 %**

de la surface agricole concernée par le projet, au moins, destinée à comparer les performances agricoles

**≥ 90 %**

du rendement agricole de référence maintenu au minimum

**≥90%**

du revenu agricole de référence maintenu au minimum

**100 %**

du foncier inclus dans le projet conserve sa vocation agricole

25/02/2026 14 Les Fermes Ensoleillées Les Producteurs Agrivoltaïques DU VAL DE DÈME

## Les retombées locales



Retombées économiques liées à la location des terrains agricoles publics



Création d'emplois en phases travaux et exploitation



Dynamisation du territoire autour d'un projet innovant




Retombées fiscales avantageuses pour les collectivités locales


25/02/2026 16 Les Fermes Ensoleillées Les Producteurs Agrivoltaïques DU VAL DE DÈME

## Les retombées économiques pour le territoire

Un projet permet plusieurs retombées économiques pour le territoire :



- ☞ IFER,
- ☞ Taxe foncière,
- ☞ Taxe d'aménagement



- ☞ Maintien et développement de l'activité agricole,
- ☞ Création d'emplois

→

☞ IFER = 3,542€/kW pendant 20 ans et ensuite 8,51€/kW les années suivantes

☞ Taxe d'aménagement = 12€/m<sup>2</sup> de surface de panneau (forfait)

☞ ~20%

Commune,

☞ ~50%

Communauté de Communes

☞ ~30%

Département

**EXEMPLE :**

Pour un projet à ~40 MW, en exploitation pendant 40ans → IFER = 141 680€ / an pendant 20 ans et 340 400€/an les 20 années suivantes → Taxe d'aménagement = 1 920 000€

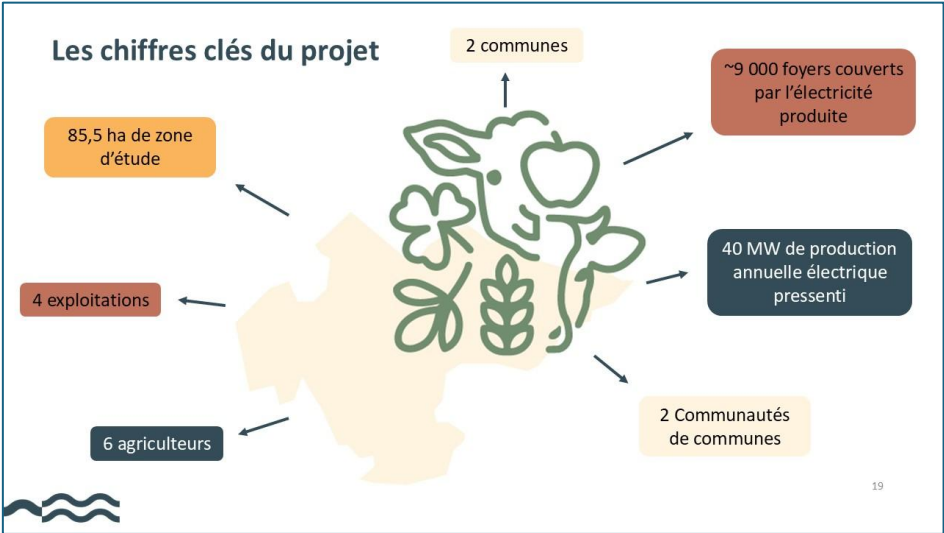
**Retombées pour la commune :**  
 ~28 336€/an pendant 20ans et ensuite 68 080€/an pendant les 20 années suivantes  
 +  
 ~384 000 € (versé à la mise en service)

25/02/2026 16 Les Fermes Ensoleillées Les Producteurs Agrivoltaïques DU VAL DE DÈME

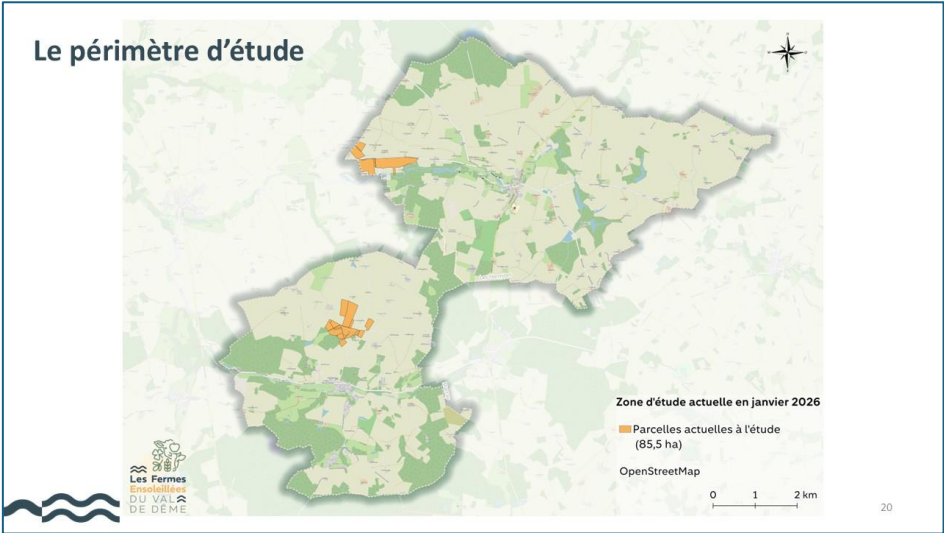


### 3. Les caractéristiques du projet

18



19



20



## Le périmètre d'étude



21

## Repères

La **zone d'étude est une enveloppe de travail** destinée aux premières études (agricoles, paysagères, environnementales, techniques), à l'identification des paramètres et réalités des pratiques/du terrain et à l'adaptation du projet agricole.

La zone d'implantation finale sera définie plus tard en ne retenant que les **secteurs compatibles après évitement des enjeux** identifiés.

Pour le projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dême, cette zone d'étude a déjà évolué au fil des analyses et de l'évitement des enjeux passant de **157 ha à 113 ha à 85,5 ha** aujourd'hui.

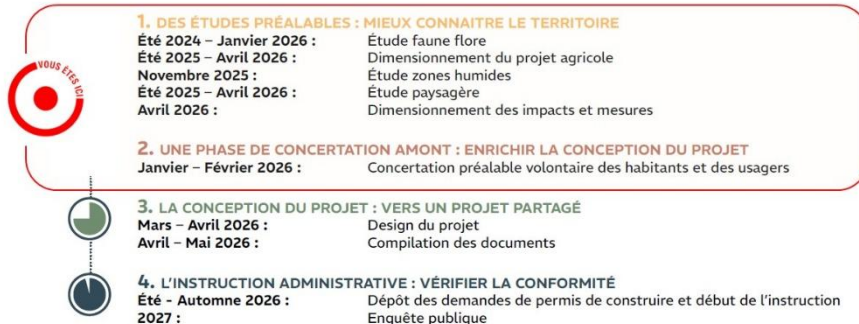
À ce stade, **rien n'est figé** : les 85,5 ha peuvent encore évoluer.

**Les retours de la concertation contribueront directement à ajuster les contours et à améliorer l'insertion du projet.**



22

## Le calendrier prévisionnel du projet



23



## Les enjeux et objectifs du projet

- 🦋 **Renforcer la cohésion territoriale** via un projet à gouvernance partagée, alternative à l'agrandissement continu des structures,
- 🦋 **Diversifier techniquement les rotations** en introduisant/renforçant la luzerne, le trèfle et d'autres protéagineux pour l'autonomie alimentaire des exploitations,
- 🦋 **Protéger cultures et élevage** : l'ombrage des panneaux limite le stress hydrique, préserve la qualité des fourrages et améliore le confort animal,
- 🦋 Sécuriser les revenus des fermes grâce à un **filet de sécurité** qui amortit la volatilité des marchés et facilite l'investissement,
- 🦋 Contribuer, à plus grande échelle, à la **transition énergétique locale** en injectant de l'électricité renouvelable dans le réseau et en participant aux objectifs de la région Centre-Val de Loire,
- 🦋 **Sortir de la dépendance aux énergies fossiles** à moyen terme.

2 communes d'accueil

85,5 ha de SAU étudiées

4 exploitations agricoles impliquées

40 MW de puissance installée envisagée (équivalent à la consommation annuelle de 9 000 habitations)

24



**Alexandre**  
En association avec Damien  
Propriétaire & exploitant  
Polycultures  
Élevage de vaches laitières / 200 ha



**Aurélie**  
Propriétaire et exploitante  
Polyculture-élevage porcin / 206 ha



**Étio**  
En association avec Odile  
Propriétaire & exploitant  
Polyculture-élevage ovin  
Vente circuit-court agneaux / 225 ha



**Séverine**  
Propriétaire & exploitante  
Céréalière / 155 ha



L'ingénierie et le développement du projet agrivoltaique est confiée à GLHD qui accompagne les agriculteurs sur : les études préalables, l'ingénierie de développement et la coordination avec les parties prenantes.

25

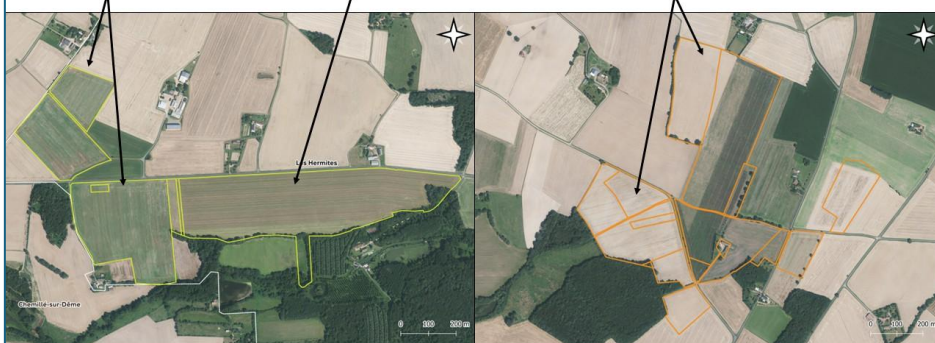


## Les cultures actuelles

Grandes cultures (Tournesol, céréales...)

Céréales et fourrage

Grandes cultures (céréales, protéines) et pâturage ponctuel





# 4. La méthodologie de développement GLHD

Cultivateur d'énergie

Une équipe au service des transitions agricole, énergétique et écologique.

Green Light House Développement, créée en 2018 à Martillac, près de Bordeaux par deux spécialistes des énergies renouvelables : David PORTALES et Jean-Marc FABIUS.

**47** collaborateurs aux spécialités diverses mises au service des projets (agriculture, droit, urbanisme, environnement, etc.)

2 actionnaires paritaires et stratégiques:

**edf** power solutions **cero**



GLHD

12/251 © 2023 GLHD. All rights reserved.

Cultivateur d'énergie

Acteur pionnier et reconnu de l'agrivoltaïque en France

**+ 30 projets** représentant **2,5GWc**

**+ 200 exploitants** accompagnés

**30 000 ha de SAU** concernés par nos projets

**+ 300 km** de haies replantées



GLHD




Cultivateur d'énergie GLHD

**Notre engagement :**  
la co-construction et l'adaptation

Développer des projets agrivoltaiques pensés **par et avec** des collectifs d'agriculteurs.

Faire du **sur-mesure** pour répondre aux enjeux des territoires.



**Pas de projet agricole,  
pas de projet agrivoltaique !**

Cultivateur d'énergie GLHD

- Loiret  
Châtillon-  
Coligny  
Aillant-sur-  
Milleron
- Indre-et-Loire  
Auzouer-en-  
Touraine  
Marray
- Meuse  
Brabant-le-Roi  
Ménil-la-Horgne
- Aube  
Sud Barrois
- Haute-Marne  
Laville-aux-Bois

- Yonne  
Arcy-sur-Cure  
Blannay  
Les Hauts Plateaux  
Noyers  
Villiers-la-Grange  
Précy-le-Sec  
Sambourg
- Loire  
Rive-de-Gier

- Finistère  
Pleyber-Christ  
Plonévez-du-Faou
- Vienne  
Valdivienne
- Charente-  
Maritime  
Surgères
- Lot-et-Garonne  
Capes  
Courlis  
Lagravette
- Indre  
Condé  
Berrichon  
Levroux  
Thizay
- Dordogne  
Eygurande et  
Gardedeuil
- Landes  
Pujo Arbouts  
Philondenx  
Arx  
Maillas  
Lubbon




**34 projets**  
dans 15 départements.

**4 agences installées :**  
Martillac, Tours,  
Nancy, Erdeven.


**L'application de la démarche ERC**

*La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.*

GLHD favorise systématiquement l'évitement, au-delà des thématiques de la biodiversité et de l'environnement !



Conception du projet


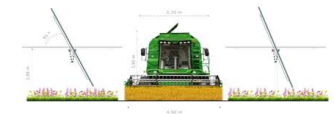





### DES STRUCTURES AGRIVOLTAÏQUES ROBUSTES & EPROUVEE

→ Deux configurations possibles selon les parcelles


- Panneaux mobiles (orientables): jusqu'à 5 m au plus haut, 1,2 m au plus bas, avec un axe de rotation à 3 m,
- Panneaux fixes: environ 3,2 m au plus haut et 1,2 m au plus bas,
- 12m de pieu à pieu.


FOIN  
Structures fixes sur monopieux



BLÉ + CULTURE FOURRAGÈRE  
Trackers sur monopieux



FOIN + MOUTONS  
Trackers sur monopieux

34  Les Fermes Ensoleillées Les Producteurs Agrivoltaiques DU VAL DE DÈME




- Une technologie robuste et éprouvée.
- Des panneaux solaires recyclables à 95%.
- Des pieux battus permettant la remise en état du site.
- Des structures basses pour réduire la prise au vent, les coûts de maintenance et l'intégration dans le paysage.
- Un pilotage des panneaux au service de l'activité agricole.
- Une radiation solaire diffuse et homogène au fil de la journée.
- Une production d'énergie maximisée en suivant la course du soleil (trackers solaires).

35  Les Fermes Ensoleillées Les Producteurs Agrivoltaiques DU VAL DE DÈME | 12/25 | © 2025 GLAD. All rights reserved.

## Le pilote d'Agrolandes

### Caractéristiques

- Surface**  
1 hectare
- Structures**  
14 tables de panneaux qui suivent la course du soleil de 2 hauteurs différentes
- Drainage et irrigation**  
1 canalisation souterraine pour couvrir/analyser les synergies entre les 2 productions
- Stations météo**  
3 stations météo équipées de pyranomètres et sondes capillaires

### Objectif

L'objectif de cette plateforme expérimentale est d'identifier les interactions entre différentes cultures pérennes et annuelles et les structures agrivoltaiques de type tracker afin d'identifier les synergies envisageables.

Plusieurs saisons sont nécessaires pour avoir des résultats fiables. Pour autant, les premiers engagements sont déterminants :

- les cultures poussent et arrivent à maturité avec pour certaines des rendements très satisfaisants
- toutes les cultures ne sont pas compatibles avec un système agrivoltaique

Le travail des essais est d'acquiescer des données pour faire les projets de plus en plus pertinents et de voir comment il faut adapter les structures pour avoir une activité agricole la plus facile.

### L'assolement actuel

**120** m<sup>2</sup> cultivés par modalité

7 cultures étudiées, 2 Rotations par an, 3 Modalités par type de culture

Saison 2025 : Blé, brocoli, cacahuète, orge, pomme de terre, sorgho, Asperges

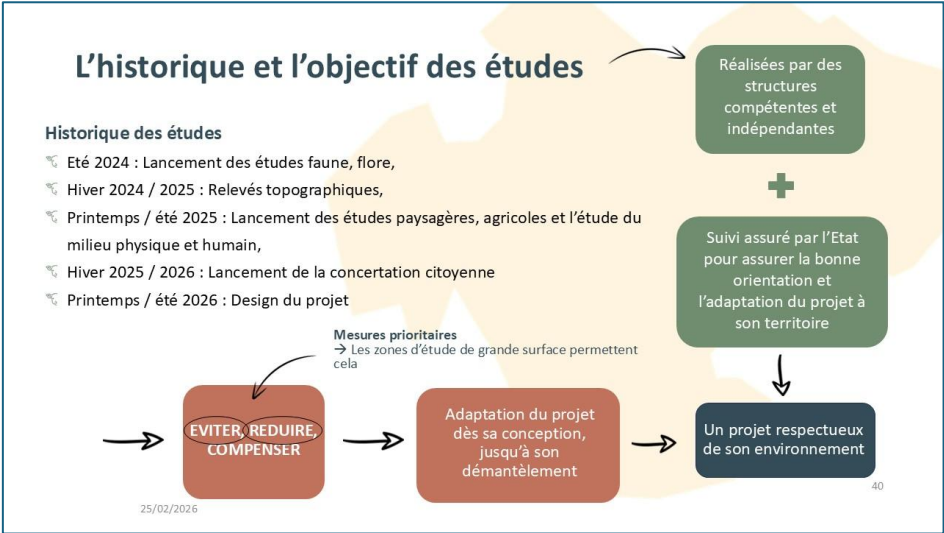
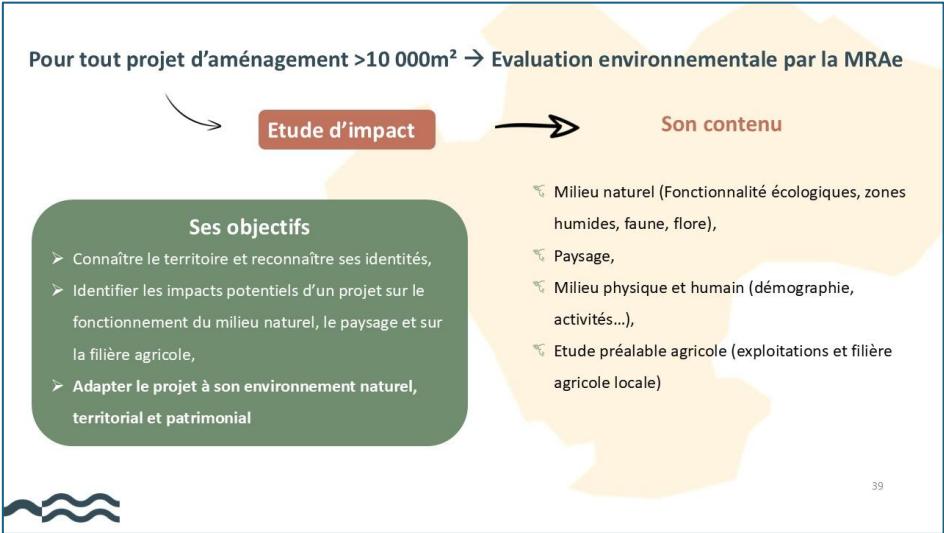
### Le site et ses aménagements



- Structure agrivoltaique 5,50 m
- Structure agrivoltaique 1,20 m
- Cultures expérimentales
- Prairie mellifère
- Piste périphérique
- Haie fruitière
- Local technique



# 5. Les diagnostics environnementaux et paysagers





## Un état des lieux du milieu naturel – Zones humides

Zone humide = Habitat protégé par le Code de l'environnement → Etude pédologique et floristique doit être réalisée.  
 Les impacts d'un projet doivent être négatifs sur ces habitats, sinon une compensation doit être envisagée.



Aucune zone humide « pédologique » identifiée  
 0,79ha de zones humide « botanique » identifiées

6,68 ha de zones humides « pédologiques » identifiées  
 4,5ha de zones humides « botaniques » identifiées



## Un état des lieux du milieu naturel – Zones humides

Evitement des zones à enjeux

Evitement total de l'îlot



Aucune zone humide « pédologique » identifiée  
 0,79ha de zones humide « botanique » identifiées

6,68 ha de zones humides « pédologiques » identifiées  
 4,5ha de zones humides « botaniques » identifiées



## Un état des lieux du milieu naturel – Enjeux globaux

### Résultats

**Enjeux forts** sur les bordures hors ZIP → Fonctionnalités écologiques importants pour plusieurs taxons (reptiles, mammifères, amphibiens),

**Enjeux forts** sur une parcelle → Flore messicole en bordure de parcelle

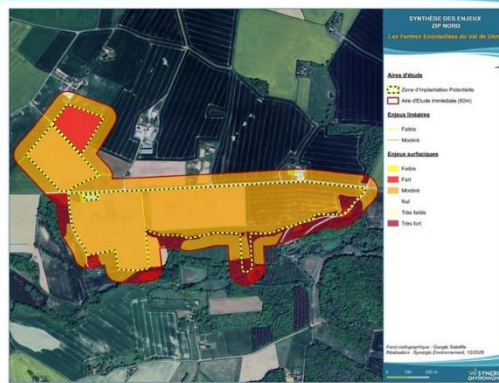
**Enjeux modérés** au sein des parcelles → Avifaune inféodé aux cultures

### Exemples de mesures

Evitement des bordures et recul des panneaux

Adaptation du calendrier des travaux

Réflexions à poursuivre sur la flore messicole et une espèce d'oiseau (Vanneau huppé)





## Un état des lieux du milieu naturel – Enjeux globaux

### Résultats

**Enjeux forts** sur les bordures hors ZIP → Fonctionnalités écologiques importants pour plusieurs taxons (reptiles, mammifères, amphibiens),

**Enjeux forts** sur une parcelle → Flore messicole en bordure de parcelle

**Enjeux modérés** au sein des parcelles → Avifaune inféodée aux cultures

### Exemples de mesures

Évitement des bordures et recul des panneaux

Adaptation du calendrier des travaux



### 1.3. Consignes vierges de l'atelier table-ronde

n° de table .....

#### ATELIER DE PAYSAGE CONSIGNES

Bonjour et bienvenue à l'atelier de paysage. Cet atelier se déroule en 3 étapes. Vous trouverez ci-dessous les consignes de chaque étape.

##### 1) CARTOGRAPHIES

Objectif : identifier les covisibilités et les limites visuelles à créer ou les transparences à maintenir vis-à-vis du projet agrivoltaique. Support : 2 cartographies + 4 photos de point de vue

- A l'aide du feutre rouge, indiquer sur les deux cartes les limites visuelles à créer autour des projets agrivoltaiques de Chemillé-sur-Dême et de Marray.
- A l'aide du feutre vert, indiquer sur les deux cartes les transparences et percées visuelles à maintenir autour des projets agrivoltaiques de Chemillé-sur-Dême et de Marray.

##### 2) PLANCHES DE RÉFÉRENCES

Objectif : choisir des typologies de clôture, de plantations, de topographie et de transformateur pour chacun des 4 points de vue. Support : 4 photos de point de vue + planches de références + tableau

- Remplir le tableau à l'aide des planches de références organisées par thématique.
- Les clôtures hautes et les transformateurs sont à installer obligatoirement dans le projet et sont donc à choisir pour chaque point de vue.
- Les plantations, les clôtures décoratives et le travail du relief sont optionnelles. Elles sont à choisir en fonction du point de vue, du contexte, et de l'appréciation subjective de chacun.

##### 3) CARTOGRAPHIES

Objectif : identifier les points de vue qui semble pertinents pour réaliser des photomontages. Support : 2 cartographies + gommettes de couleur

- A l'aide des gommettes, indiquer le ou les points de vue pour lesquels un photomontage est souhaité. (4 points de vue maximum par commune)

Ce document est à remettre à GLHD à la fin de l'atelier.



## 1.4. Supports fournis pour le travail en sous-groupes

### Support de contribution

#### JUSTIFICATION DES CHOIX

Point de vue 1 : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

n° de table .....



	Point de vue 1	Point de vue 2	Point de vue 3	Point de vue 4
<input type="checkbox"/> Clôture haute (obligatoire) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> Clôture haute (obligatoire) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> Clôture haute (obligatoire) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> Clôture haute (obligatoire) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> Clôture haute (obligatoire) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
<input type="checkbox"/> Plantations (optionnel) <input type="checkbox"/> Alignement d'arbres <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Plantations (optionnel) <input type="checkbox"/> Alignement d'arbres <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Plantations (optionnel) <input type="checkbox"/> Alignement d'arbres <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Plantations (optionnel) <input type="checkbox"/> Alignement d'arbres <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Plantations (optionnel) <input type="checkbox"/> Alignement d'arbres <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6
<input type="checkbox"/> Haie bocagère <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie bocagère <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie bocagère <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie bocagère <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie bocagère <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6
<input type="checkbox"/> Haie vive mixte <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie vive mixte <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie vive mixte <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie vive mixte <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie vive mixte <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6
<input type="checkbox"/> Haie fruitière <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie fruitière <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie fruitière <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie fruitière <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Haie fruitière <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6
<input type="checkbox"/> Prairie / accotement fleuri <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Prairie / accotement fleuri <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Prairie / accotement fleuri <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Prairie / accotement fleuri <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> Prairie / accotement fleuri <i>sélectionner 3 essences</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6
<input type="checkbox"/> Clôtures décoratives (optionnel) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> Clôtures décoratives (optionnel) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> Clôtures décoratives (optionnel) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> Clôtures décoratives (optionnel) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> Clôtures décoratives (optionnel) <i>sélectionner 1 type de clôture</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
<input type="checkbox"/> Travail du relief (optionnel) <input type="checkbox"/> Merlon continu <input type="checkbox"/> Merlon planté <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Talus «libres»	<input type="checkbox"/> Travail du relief (optionnel) <input type="checkbox"/> Merlon continu <input type="checkbox"/> Merlon planté <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Talus «libres»	<input type="checkbox"/> Travail du relief (optionnel) <input type="checkbox"/> Merlon continu <input type="checkbox"/> Merlon planté <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Talus «libres»	<input type="checkbox"/> Travail du relief (optionnel) <input type="checkbox"/> Merlon continu <input type="checkbox"/> Merlon planté <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Talus «libres»	<input type="checkbox"/> Travail du relief (optionnel) <input type="checkbox"/> Merlon continu <input type="checkbox"/> Merlon planté <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Talus «libres»
<input type="checkbox"/> Transformateur (obligatoire) <input type="checkbox"/> Couleur unie vert <input type="checkbox"/> Couleur unie beige <input type="checkbox"/> Bardage bois <input type="checkbox"/> Bardage claire-voie <input type="checkbox"/> Habillage minéral <input type="checkbox"/> Habillage «design»	<input type="checkbox"/> Transformateur (obligatoire) <input type="checkbox"/> Couleur unie vert <input type="checkbox"/> Couleur unie beige <input type="checkbox"/> Bardage bois <input type="checkbox"/> Bardage claire-voie <input type="checkbox"/> Habillage minéral <input type="checkbox"/> Habillage «design»	<input type="checkbox"/> Transformateur (obligatoire) <input type="checkbox"/> Couleur unie vert <input type="checkbox"/> Couleur unie beige <input type="checkbox"/> Bardage bois <input type="checkbox"/> Bardage claire-voie <input type="checkbox"/> Habillage minéral <input type="checkbox"/> Habillage «design»	<input type="checkbox"/> Transformateur (obligatoire) <input type="checkbox"/> Couleur unie vert <input type="checkbox"/> Couleur unie beige <input type="checkbox"/> Bardage bois <input type="checkbox"/> Bardage claire-voie <input type="checkbox"/> Habillage minéral <input type="checkbox"/> Habillage «design»	<input type="checkbox"/> Transformateur (obligatoire) <input type="checkbox"/> Couleur unie vert <input type="checkbox"/> Couleur unie beige <input type="checkbox"/> Bardage bois <input type="checkbox"/> Bardage claire-voie <input type="checkbox"/> Habillage minéral <input type="checkbox"/> Habillage «design»

Ce document est à remettre à GLHD à la fin de l'atelier.





n° de table ..... **PLANCHE DE RÉFÉRENCES**

**CLÔTURE HAUTE RÉGLEMENTAIRE - OBLIGATOIRE**  
 Hauteur minimale de 2 mètres - matérialité des poteaux au choix - grillage qui laisse passer la petite faune sauvage.



1  2 

Clôture à mouton piquets métallique Clôture à mouton piquets bois



3  4 

Clôture à mouton piquets en béton Clôture en treillis soudé piquets métalliques

**CLÔTURE DÉCORATIVE - OPTIONNELLE**  
 Pas de hauteur minimale, aspect à adapter au contexte - utile pour mettre à distance ou protéger des plantations.

1  2 



Clôture champêtre en rondins de bois Clôture champêtre avec lisses en bois

3  4 



Clôture type ganivelle en échelas de châtaignier Clôture en bois doublée d'un grillage à noeuds  
Ce document est à remettre à GLVD à la fin de l'atelier.

n° de table ..... **PLANCHE DE RÉFÉRENCES**



**TRANSFORMATEUR - OBLIGATOIRE**  
 Hauteur minimale de 2 mètres - matérialité des poteaux au choix - grillage qui laisse passer la petite faune sauvage.

1  2 

Couleur unie vert kaki - ton végétal Couleur unie beige - ton pierre

3  4 

Bardage en bois Bardage bois de type claire-voie

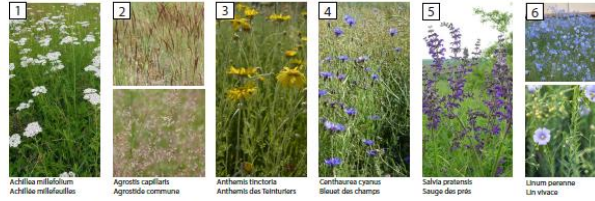
5  6 

Habillage minéral - gabions à remplissage pierres Habillage élaboré «design»

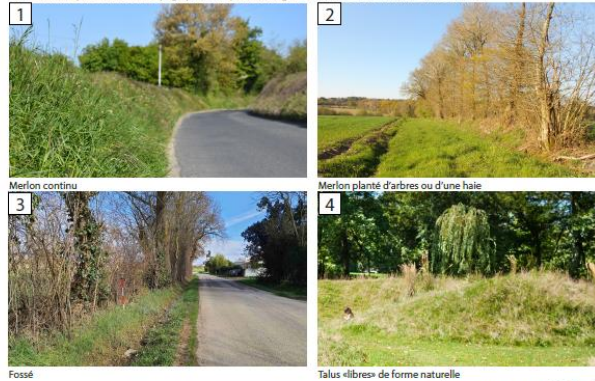


n° de table ..... **PLANCHE DE RÉFÉRENCES**

**PRAIRIE - ACCOTEMENT FLEURI - OPTIONNELLE**  
 Floraison longue et colorée échelonnée de mars à octobre - entretien limité - abris de biodiversité - alternative au gazon.



**TRAVAIL DU RELIEF - OPTIONNELLE**  
 Met à distance par un travail de topographie sans plantation - gère les eaux de ruissellement - isole de la vue



n° de table ..... **PLANCHE DE RÉFÉRENCES**

**HAIE MIXTE CHAMPÊTRE - OPTIONNELLE**  
 Filtre visuel - arbustes en port libre - attire les pollinisateurs - aspect ornemental - coupe-vent - préserve la ressource en eau.



**HAIE FRUITIÈRE COMESTIBLE - OPTIONNELLE**  
 Arbustes et petits arbres - réserve vivrière pour les humains, la faune, l'avifaune et les insectes - laisse passer les vues.

